

Continuités écologiques SRCE Poitou-Charentes

Projet de parc éolien de St-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (10 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Limites administratives

- Commune

Réservoirs de biodiversité

- Cours d'eau
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Milieux humides (vallée)

Corridors écologiques

- Zone de corridors diffus

Éléments fragmentants

- ▲ Référentiel des obstacles à l'écoulement
- Zone de conflit potentiel
- Zones urbanisées denses
- Autoroute ou type "autoroutier"
- Liaisons principales

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000ème et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle



Carte 27 : Continuités écologiques - SRCE Poitou-Charentes

II.3. SCENARIO DE REFERENCE ET APERÇU DE L'ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Note - Définition des termes employés dans l'état des lieux

Dans le cadre de cette étude, plusieurs termes seront employés afin de qualifier et décrire le patrimoine écologique du site d'étude :

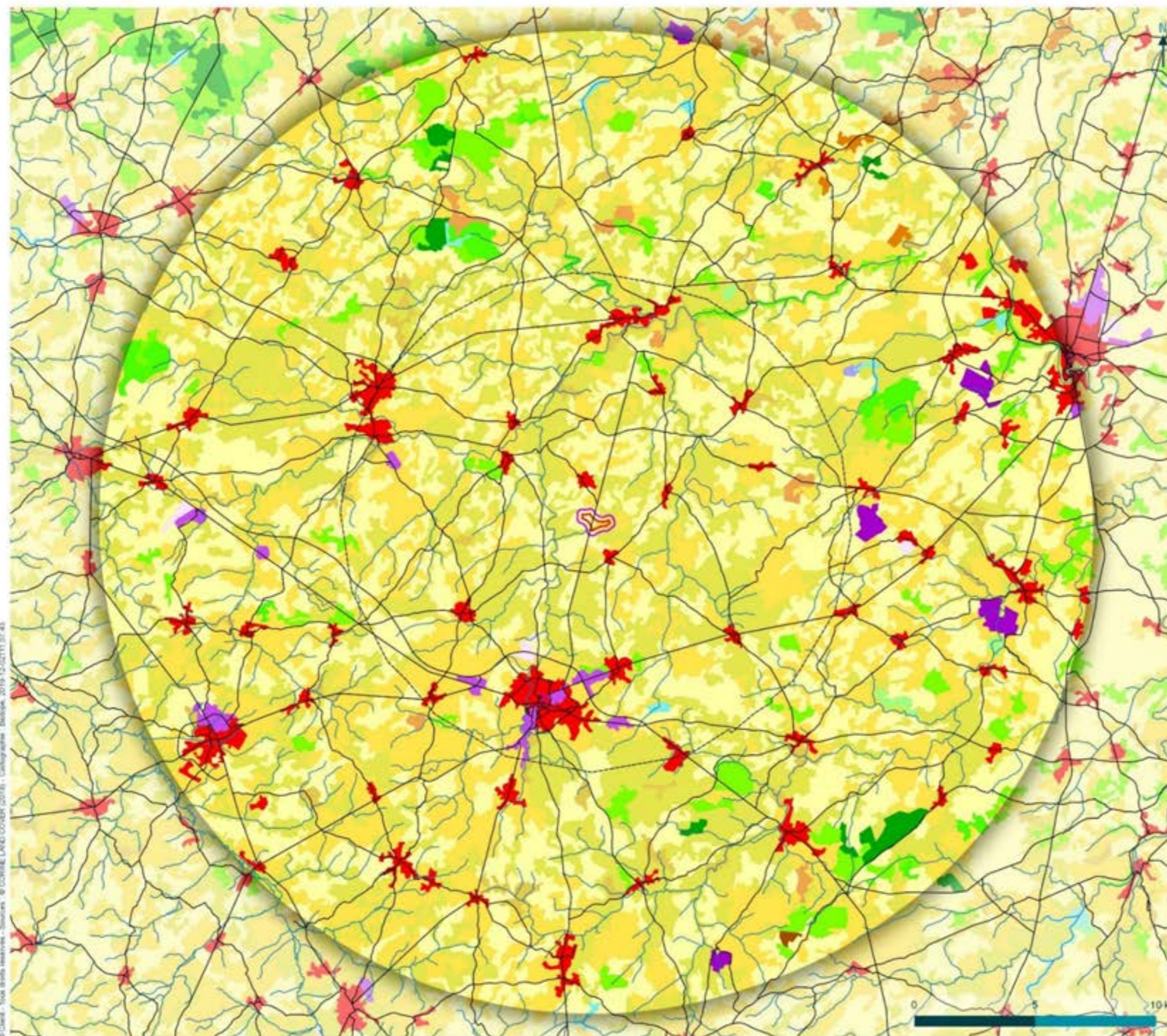
- **Espèce d'intérêt** : espèce faunistique ou floristique protégée (inscrite à un arrêté de protection nationale ou locale) et/ou patrimoniale (statut de rareté ou de conservation à une échelle européenne et/ou nationale et/ou locale remarquable ; voir annexe 1) ;
- **Espèce considérée comme présente** : espèce d'intérêt qui n'a pas été observée lors des campagnes de terrain, mais qui, au regard des milieux en présence, des données bibliographiques, des consultations réalisées et du ressenti des experts « faune et flore » de BIOTOPE, considérée comme fréquentant l'aire d'étude immédiate et sa proximité.
- **Echelle d'intérêt des habitats** : cette échelle vise à identifier pour un groupe donné les milieux les plus favorables au bon accomplissement du cycle biologique au sein de l'aire d'étude immédiate. Ce niveau d'intérêt ne fait pas intervenir la notion de sensibilité. Cette définition se base sur la cartographie de la végétation couplée aux observations de terrain. L'évaluation est établie sur la base des connaissances scientifiques sur la biologie des espèces ainsi que de l'expérience et du ressenti de l'expert naturaliste ayant réalisé les expertises (« dire d'expert »). Pour exemple, un intérêt fort va concerner les habitats les plus favorables au maintien/présence de l'espèce ou groupe d'espèces au sein de l'aire d'étude immédiate. Pour exemple, les habitats de reproduction pour un groupe donné présenteront un intérêt fort. Les habitats d'alimentation préférentiels ou de déplacement privilégié seront considérés d'un intérêt moyen, les habitats peu utilisés (limité au déplacement) comme d'intérêt faible. Ces définitions pour chaque groupe sont évaluées dans les parties « Identification des secteurs d'intérêt pour le groupe au sein de l'aire d'étude immédiate ».

II.3.1. GRANDS TYPES DE MILIEUX AU SEIN DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'aire d'étude éloignée s'intègre dans une matrice agricole très dense. L'analyse réalisée à partir de la typologie CORINE LAND COVER 2018, montre que la grande majorité des milieux présents sont voués à l'agriculture. A noter toutefois la présence de forêts présentes principalement dans la partie nord et sud-est de la zone d'étude éloignée.

Tableau 36 : Occupations du sol rencontrées au sein de l'aire d'étude éloignée d'après la typologie CORINE LAND COVER 2018

| Occupation du sol observée au sein de l'aire d'étude éloignée | Surface (en ha) | Pourcentage (%) |
|---|-----------------|-----------------|
| Terres arables hors périmètres d'irrigation (code 211) | 46 279,2 | 35,18 |
| Systèmes culturaux et parcellaires complexes (code 242) | 36 285 | 27,59 |
| Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole (code 231) | 34 391,3 | 26,15 |
| Forêts de feuillus (code 311) | 4 366,42 | 3,32 |
| Tissu urbain discontinu (code 112) | 4 222,46 | 3,21 |
| Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants (code 243) | 1 964,08 | 1,49 |
| Forêts mélangées (code 313) | 971,34 | 0,74 |
| Forêt de conifères (code 312) | 624,7 | <0,5 |
| Zones industrielles ou commerciales et installations publiques (code 121) | 570,77 | <0,5 |
| Extraction de matériaux (code 131) | 502,43 | <0,5 |
| Vergers et petits fruits (code 222) | 422,12 | <0,5 |
| Plans d'eau (code 512) | 228,59 | <0,5 |
| Forêts et végétations arbustive en mutation (code 324) | 184,57 | <0,5 |
| Landes et broussailles (code 322) | 153,07 | <0,5 |
| Équipements sportifs et de loisirs (code 142) | 141,01 | <0,5 |
| Vignobles (code 221) | 139,99 | <0,5 |
| Décharges (code 132) | 35,11 | <0,5 |
| Tissu urbain continu (code 111) | 30,79 | <0,5 |
| Marais intérieurs (code 411) | 25,12 | <0,5 |
| TOTAL | 131 538 | 100 |



Occupation du sol d'après la typologie CORINE LAND COVER 2018

Projet de parc éolien de St-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

- zone d'implantation potentielle
- aire d'étude immédiate
- aire d'étude rapprochée
- aire d'étude éloignée
- route
- cours d'eau

Typologie CORINE LAND COVER 2018

- 111 - Tissu urbain continu
- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles et commerciales
- 131 - Extraction de matériaux
- 142 - Equipements sportifs et de loisirs
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 221 - Vignobles
- 222 - Vergers et petits fruits
- 231 - Prairies
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 322 - Landes et broussailles
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- 411 - Marais intérieurs
- 512 - Plans d'eau
- 132 - Décharges



Carte 28 : Occupation du sol d'après la typologie CORINE LAND COVER 2018

II.3.2. VEGETATIONS ET FLORE

II.3.2.1. TYPOLOGIE ET INTERET DES VEGETATIONS

L'aire d'étude immédiate du projet d'environ 105,5 ha est couverte par **4 grands types de végétations** :

- Les milieux artificialisés (82,92 ha soit 78,6 % de l'aire d'étude immédiate) ;
- Les milieux herbacés et associés (19,57 ha soit 18,55 % de l'aire d'étude immédiate) ;
- Les milieux forestiers et arbustifs (2,12 ha soit 2 % de l'aire d'étude) ;
- Les milieux aquatiques et amphibies (0,89 ha soit 0,84 % de l'aire d'étude immédiate).

Ces grands types de végétation élémentaires peuvent se décliner en **25 types élémentaires présentés dans le tableau ci-après** :

Tableau 37 : Types de végétations observées au sein de l'aire d'étude immédiate en 2018

| Végétations | Code Corine | Intitulé EUNIS | Code EUNIS | Code Natura 2000 | Enjeu* | ZH** | Surface en ha / linéaire en km | % de l'AEI |
|--|-------------|--|------------|------------------|-------------|------|--------------------------------|------------|
| Milieux aquatiques et amphibies | | | | | | | | |
| Eau stagnante | 22 | Eaux dormantes de surface | C1 | - | Faible | NH | 0,75 ha | 0,7 |
| Herbier aquatique flottant | 22.411 | Végétations flottant librement des plans d'eau mésotrophes | C1.22 | 3150 | Moyen | H | 0,04 ha | 0,05 |
| Herbier aquatique immergé | 22.432 | Communautés flottantes des eaux peu profondes | C1.341 | 3260 | Moyen | H | 0,1 ha | 0,1 |
| Cours d'eau | 89 / 24 | Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier | C2.3 | - | Faible | NH | 0,453 km | / |
| Habitats ouverts et semi-ouverts | | | | | | | | |
| Ourlet acidiphile | 34.4 | Ourlets forestiers thermophiles | E5.2 | - | Faible | NH | 0,02 ha | 0,05 |
| Pelouse sur dalles | 34.1 | Gazons eurosibériens sur débris rocheux | E1.11 | 8230 | Fort | NH | 0,29 ha | 0,3 |
| Ourlet nitrophile des lisières forestières | 37.72 | Lisières forestières ombragées | E5.43 | - | Faible | p. | 0,29 ha | 0,3 |
| Friche annuelle | 87 | Terrains en friche | E5.1 | - | Faible | p. | 0,03 ha | 0,05 |
| Friche vivace | 87.1 | Terrains en friche | E5.1 | - | Faible | p. | 0,2 ha | 0,2 |
| Mégaphorbiaie alluviale eutrophe | 37.71 | Voiles des cours d'eau | E5.41 | 6430 | Moyen | H | 0,22 ha | 0,2 |
| Prairie mésophile pâturée | 38.1 | Pâturages ininterrompus | E2.11 | - | Faible | NH | 10,96 ha | 10,4 |

| Végétations | Code Corine | Intitulé EUNIS | Code EUNIS | Code Natura 2000 | Enjeu* | ZH** | Surface en ha / linéaire en km | % de l'AEI |
|--|-------------|---|------------|------------------|----------------------|------|--------------------------------|--------------|
| Prairie mésophile hyperpiétinée | 38.1 | Pâturages à Ivraie vivace | E2.111 | - | Faible | p. | 2,87 ha | 2,7 |
| Prairie hygrophile acidiphile pâturée | 37.21 | Prairies à Joncs et à Crételle | E3.41B | - | Faible | H | 2,69 ha | 2,6 |
| Prairie humide mésotrophe acidiphile de fauche | 37.312 | Prairies acidoclines à Molinie bleue | E3.512 | 6410 | Fort | H | 2 ha | 1,9 |
| Habitats forestiers et arbustifs | | | | | | | | |
| Chênaie /hêtraie acidiphile | 41.5 | Chênaies acidiphiles | G1.8 | - | Moyen | NH | 0,53 ha | 0,5 |
| Bois de Robiniers | 83.324 | Plantations de Robiniers | G1.C3 | - | Très faible | NH | 0,35 ha | 0,3 |
| Plantation de Peupliers | 83.321 | Plantations de Peupliers | G1.C1 | - | Très faible | p. | 0,45 ha | 0,4 |
| Fourré arbustif | 31.81 | Fourrés médio-européens sur sols riches | F3.11 | - | Faible | p. | 0,34 ha | 0,3 |
| Plantation de feuillus indigènes | 83.32 | Plantations d'arbres feuillus | G1.C | - | Faible | NH | 0,38 ha | 0,4 |
| Roncier | 31.81 | Fourrés à Prunellier et Ronces | F3.111 | - | Faible | p. | 0,01 ha | 0,05 |
| Saulaie marécageuse | 44.92 | Saussaies marécageuses | F9.21 | - | Faible | H | 0,06 ha | 0,06 |
| Haie | 84 | Haies | FA | | Faible à moyen | p. | 9,12 km | / |
| Habitats artificialisés | | | | | | | | |
| Cultures | 82.11 | Monocultures intensives | I1.1 | - | Très faible à faible | p. | 43,19 ha | 41 |
| Routes, chemins et parkings | - | Réseaux routiers | J4.2 | - | Très faible | NC | 1,6 ha | 1,5 |
| Prairie artificielle | 81 | Prairies améliorées sèches ou humides | E2.61 | - | Très faible | p. | 38,13 ha | 36,2 |
| TOTAL | | | | | | | 105,5 | 100,0 |

* En l'absence de référentiels satisfaisant pour qualifier le niveau d'enjeu des végétations, ce niveau est évalué à dire d'expert, au regard des critères suivant :

- L'inscription ou non de l'habitat à l'annexe I de la directive « Habitats » ;
- L'intérêt botanique observé (diversité, intérêt du cortège floristique) ;
- La rareté et la vulnérabilité de l'habitat à l'échelle locale (notion de régression de l'habitat) ;
- Le rôle fonctionnel écologique supposé (zone inondable, zone humide, élément structurant du paysage...).

**Habitats caractéristiques des zones humides selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques

Légende : « H » => Humide ; « NH » => Non humide « p » => pro parte ; « NC » => Non concerné

II.3.2.2. DESCRIPTION DES VEGETATIONS D'INTERET

Sont présentées ici les végétations d'intérêt moyen à fort. Les végétations d'intérêt négligeable à faible, considérées ni rares ni vulnérables, ne nécessitent pas de description particulière.

Toutes les photographies présentées ci-après ont été prises au sein de l'aire d'étude immédiate (BIOTOPE, 2019).

Herbiers aquatiques flottants

Nomenclature :

- Phytosociologie : *Lemnetea minoris*
- CORINE Biotopes : 22.411 - Couvertures de Lemnacées
- EUNIS : C1.22 – Végétations flottant librement des plans d'eau mésotrophes
- EUR28 : 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition



Figure 25 : Mares à herbiers aquatiques flottants

Répartition / abondance : Ces groupements sont localisés au niveau de 2 mares, l'une située au sein de la ZIP, à l'est de la D748 et l'autre à l'est de « La Lucie ».

Caractéristiques écologiques : Il s'agit d'herbiers aquatiques dominés par des lentilles d'eau notamment *Lemna minor*, *Lemna minuta* et *Wolffia arrhiza*.

Enjeu écologique : Moyen. De surface très restreinte, cet habitat est relativement commun et présente un état de conservation moyen.

Herbiers aquatiques immergés

Nomenclature :

- Phytosociologie : Ranunculion aquatilis
- CORINE Biotopes : 22.432 - Communautés flottantes des eaux peu profondes
- EUNIS : C1.341 - Communautés flottantes des eaux peu profondes
- EUR28 : 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitant et du Callitricho-Batrachion



Figure 26 : Herbière aquatique immergée

Répartition / abondance : Ces groupements sont localisés au niveau de 2 mares, l'une située dans l'extrémité nord-est de l'AEI et l'autre, à l'est de la D748 et l'autre au sud de la l'AEI.

Caractéristiques écologiques : Il s'agit ici de groupements immergés dominés par des hydrophytes fixés notamment des Renoncules aquatiques telles que *Ranunculus aquatilis*, *Ranunculus hederaceus* et *Ranunculus trichophyllus* et des Callitriches.

Enjeu écologique : Moyen. De surface restreinte, cet habitat est relativement commun et présente un état de conservation moyen.

Pelouses sur dalles

Nomenclature :

- Phytosociologie : Sedo albi – Scleranthetia perennis
- CORINE Biotopes : 34.1 - Pelouses pionnières médio-européennes
- EUNIS : E1.11- Gazons eurosibériens sur débris rocheux
- EUR28 : 8230 - Dalle siliceuse avec végétation pionnière

Répartition / abondance : Ces groupements sont localisés principalement sur les abords de la D748, au sud de la ZIP ainsi qu'à proximité immédiate du mat de mesure. Quelques zones pouvant être rattachées à ces groupements sont également présentes en mosaïque au sein d'une prairie sèche à l'extrémité est de la ZIP.

Caractéristiques écologiques : Il s'agit de pelouses acidoclines sur dalles siliceuses dominées par les taxons suivants : *Ornithopus perpusillus*, *Rumex acetosella*, *Aira praecox*, *Aira caryophylla*, *Scleranthus perennis*, *Mibora minima*, *Ranunculus paludosus*. Ces groupements sont souvent pâturés ou alors sont localisés sur des dalles gréseuses isolées. Un grand secteur de pelouse est pâturé par des équins.

Enjeu écologique : Fort. Cet habitat est rare à l'échelle locale et régionale. Il est éligible au titre de la directive habitat faune flore et est en bon état de conservation. Il accueille notamment une partie du cortège du *Scillo autumnalis sedetum albi*.

Herbiers aquatiques immergés

Nomenclature :

- Phytosociologie : Convolvulion sepium
- CORINE Biotopes : 37.71 - Voiles des cours d'eau
- EUNIS : E5.41 - Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces
- EUR28 : 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Répartition / abondance : Cet habitat est présent à proximité de la D748, entre le ruisseau de la Rainaudière et une peupleraie.

Caractéristiques écologiques : Il s'agit ici d'une petite mégaphorbiaie en bord de cours d'eau. Celle-ci est dominée par l'Oenanthe safranée, la Laïche hérissée, l'Ortie dioïque, la Cardère ou encore l'Epilobe hirsute. Cette trophie importante est sans doute liée aux apports de la route, de la culture et de la plantation de peupliers jouxtant cette dernière.



Figure 27 : Pelouses sur dalles



Figure 28 : Mégaphorbiaie alluviale eutrophe

Enjeu écologique : Moyen. Cet habitat est d'intérêt communautaire mais présente un état de conservation défavorable. En effet, cet habitat est très dégradé. Ces dégradations sont notamment liées à la circulation des engins agricoles et une forte eutrophisation de l'habitat. Cette trophie importante est sans doute liée aux apports de la route, de la culture et de la plantation de peupliers jouxtant cette dernière.

Prairies humides mésotrophes acidiphiles de fauche

Nomenclature :

- Phytosociologie : *Juncion acutiflori*
- CORINE Biotopes : 37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles
- EUNIS : E3.512 - Prairies acidoclines à Molinie bleue
- EUR28 : 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)

Répartition / abondance : Cet habitat est présent à l'est de la D748, au sud de la ZIP, dans une zone située au nord des Rainières.

Caractéristiques écologiques : Cet habitat est présent à l'est de la D748, au sud de la ZIP, dans une zone située au nord des Rainières.

Caractéristiques écologiques : Il s'agit d'un secteur prairial oligo-mésotrophe fauchée ou pâturée voire surpâturée par des équins. Cette prairie est dominée par *Trocdaris verticillata*, *Juncus acutiflorus*, *Agrostis canina*. Y ont été aussi observé *Oenanthe peucedanifolia* et *Lychnis flos-cuculi*.



Figure 29 : Prairie hygrophile mésotrophe acidiphile de fauche

Enjeu écologique : Fort. Cet habitat est rare sur l'aire d'étude immédiate et son état de conservation est jugé comme favorable au regard d'autres milieux de l'aire d'étude immédiate.

Chênaies/Hêtraies acidiphiles

Nomenclature :

- Phytosociologie : Quercion roboris
- CORINE Biotopes : 41.5- Chênaies acidiphiles
- EUNIS : G1.8 - Chênaies acidiphiles
- EUR28 : /

Répartition / abondance : Cet habitat est présent uniquement au niveau du bosquet situé à l'extrême est de l'AEI, à l'ouest de « Beauvais ».

Caractéristiques écologiques : Un seul secteur de boisements a été observé sur l'aire d'étude immédiate. Ce dernier est relativement jeune (compris entre 30 et 50



Figure 30 : Chênaie / hêtraie acidiphile

ans). Il s'agit ici principalement d'une chênaie mésophile acidiphile avec quelques Alisiers torminals et Merisiers dont la strate herbacée se compose de *Hyacinthoides non-scripta*, *Ruscus aculeatus*, *Stellaria holostea*, *Conopodium majus*, *Asphodellus albus* et *Polygonatum multiflorum*.

Enjeu écologique : Moyen. Cet habitat, bien que relativement jeune, est en bon état de conservation. L'apparition probable du hêtre à moyen terme en ferait un habitat d'intérêt communautaire.

Haies

Nomenclature :

- Phytosociologie : /
- CORINE Biotopes : 84- Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs
- EUNIS : FA- Haies
- EUR28 : NC

Répartition / abondance : Le réseau de haies est diversement conservé au sein de l'AEI. Un réseau de haie bocagères relativement dense est présent dans la partie est de l'AEI ainsi que dans l'extrémité nord-ouest.

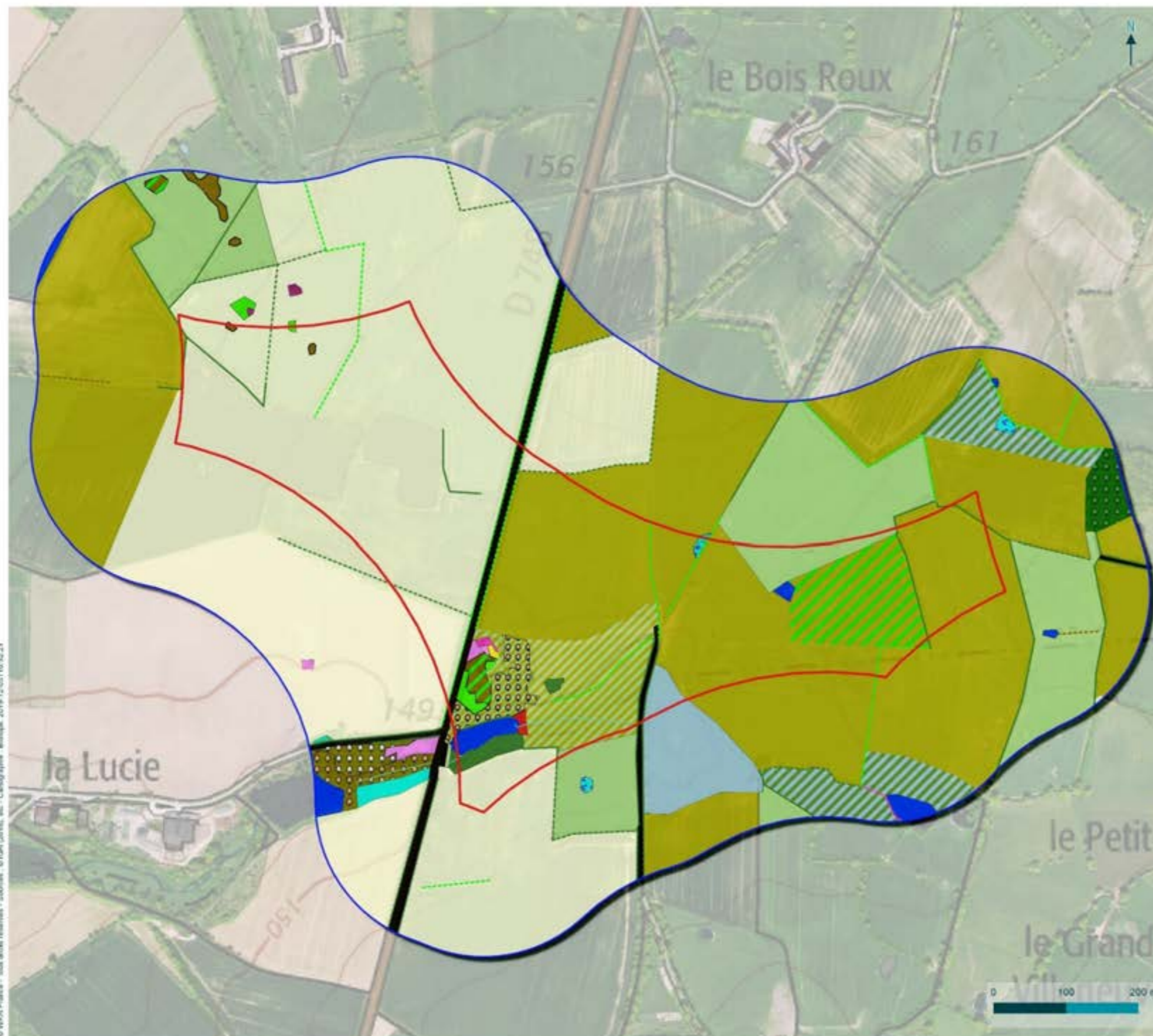
Caractéristiques écologiques : Cinq types de haies ont été observés sur le site :

- Des **alignements d'arbres (184 m linéaires)** : ces haies ne présentent qu'une strate herbacée. La suppression de la strate arbustive est soit liée au pâturage soit à la gestion forestière ;
- Des **haies arbustives basses (3016 m linéaires)** : ces haies jeunes ou très fortement taillées ne dépassent que rarement les 3 m de hauteur. Elles peuvent être plus ou moins denses et sont principalement dominées par des essences arbustives ;
- Des **haies arbustives hautes (2400 m linéaires)** : ces haies assez jeunes peuvent atteindre 6 à 7 m de hauteur. Elles peuvent être plus ou moins denses et sont principalement dominées par des essences arbustives ;
- Des **haies multistrates (3397 m linéaires)** : ces haies sont composées de l'ensemble des strates. Notons que certaines de ces haies présentent des chênes centenaires ;
- Des haies ornementales (80 m linéaires).

Enjeu écologique : Faible à Moyen. Cet habitat n'est pas rare à l'échelle de l'aire d'étude immédiate ni à une échelle plus large. Cependant, ces dernières sont relativement en bon état de conservation notamment les haies multistrates.



Figure 31 : Haies bocagères



WKN FRANCE

Cartographie des végétations

Projet de parc éolien de St-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Habitats

- Chênaie/hêtraie acidiphile
- Saulaie marécageuse
- Plantations de Peupliers
- Bois de Robiniers
- Fourrés arbustifs
- Friches vivaces
- Friches annuelles
- Ronciers
- Ourlets acidiphiles
- Ourlets nitrophiles des lisières forestières
- Eaux stagnantes
- Herbiers aquatiques flottants
- Herbiers aquatiques immergés
- Mégaphorbiaie alluviale eutrophe
- Prairie mésophile pâturée
- Prairie mésophile hyperpiétinée
- Prairie hygrophile mésotrophe acidiphile de fauche
- Prairie hygrophile acidocline pâturée
- Prairie artificielle
- Prairie artificielle x Pelouses sur dalle
- Pelouses sur dalle
- Cultures
- Routes, chemins et parkings
- Cours d'eau

Habitats (en mosaïque)

- Saulaie marécageuse x Eaux stagnantes
- Fourrés arbustifs x Pelouses sur dalle
- Herbiers aquatiques flottants x Herbiers aquatiques immergés
- Prairie mésophile hyperpiétinée x Plantations de feuillus indigènes
- Prairie artificielle x Pelouses sur dalle

Haies et alignements d'arbres

- Alignement
- Haie arbustive basse
- Haie arbustive haute
- Haie multistrates
- Haie ornementale



Carte 29 : Végétations observées au sein de l'aire d'étude immédiate

II.3.2.3. ESPECES FLORISTIQUES

DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

La consultation de la base de données OBV du Conservatoire botanique national Sud Atlantique a permis de recenser les plantes déjà connues dans : le secteur d'étude, en particulier les espèces protégées et/ou patrimoniales (espèces déterminantes ZNIEFF, espèces menacées et inscrites en liste rouge régionale). Ces espèces ont par la suite été activement et prioritairement recherchées au sein de l'aire d'étude immédiate. Elles sont présentées dans le tableau ci-après.

D'après la bibliographie, 20 taxons protégés (4 espèces) ou patrimoniaux (16 espèces) sont connus sur les communes concernées par le projet : Bressuire et Saint-Aubin-du-Plain. Trois de ces espèces (aucune protégée) ont été contactées sur l'aire d'étude immédiate à savoir *Trocdaris verticillatum*, *Cyanus segetum* et *Ranunculus hederaceus*. Les divers autres taxons, principalement inféodés aux masses d'eaux mésotrophes, aux pelouses acidiphiles et aux berges exondées n'ont pas été contactés puisque ces habitats sont de taille fortement restreinte et généralement dégradés.

Tableau 38 : Liste des espèces végétales protégées et/ou menacées connues sur les communes de Bressuire et Saint-Aubin-du-Plain (source Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle Aquitaine anciennement l'OFSA)

| Espèces végétales d'intérêt | Type de milieux | Date d'observation | Source | Date de consultation du site |
|---|---------------------------------|--------------------|------------------------|------------------------------|
| Espèces végétales protégées | | | | |
| Doradille lancéolée <i>Asplenium obovatum</i> subsp. <i>billotii</i> | Rochers siliceux | 2013 | OBV CBN Sud Atlantique | 20/08/2019 |
| Faux nénuphar <i>Nymphoides peltata</i> | Eaux mésotrophes | 2017 | | |
| Flûteau nageant <i>Luronium natans</i> | Eaux mésotrophes | 2018 | | |
| Boulette d'eau <i>Pilularia globulifera</i> | Berges exondées acidiphiles | 2009 | | |
| Espèces végétales menacées | | | | |
| Mors de grenouille <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> | Eaux mésotrophes | 2017 | OBV CBN Sud Atlantique | 20/08/2019 |
| Petite Naiade <i>Najas minor</i> | Eaux mésotrophes | 2017 | | |
| Potentille couchée <i>Potentilla supina</i> | Berges exondées acidiphiles | 2017 | | |
| Renoncule tripartite <i>Ranunculus tripartitus</i> | Eaux oligotrophes à mésotrophes | 2013 | | |
| Vulpin roux <i>Alopecurus aequalis</i> | Berges exondées acidiphiles | 2017 | | |
| Arnosérisme naine <i>Arnosérisme minima</i> | Pelouses pionnières acidiphiles | 2013 | | |
| Bleuet <i>Cyanus segetum</i> | Cultures | 2018 | | |
| Elatine à six étamines <i>Elatine hexandra</i> | Berges exondées acidiphiles | 2017 | | |
| Scirpe épingle <i>Eleocharis acicularis</i> | Berges exondées acidiphiles | 2011 | | |

| Espèces végétales d'intérêt | Type de milieux | Date d'observation | Source | Date de consultation du site |
|--|---|--------------------|--------|------------------------------|
| Scirpe à inflorescence ovoïde <i>Eleocharis ovata</i> | Berges exondées acidiphiles | 2018 | | |
| Ludwigie des marais <i>Ludwigia palustris</i> | Berges exondées acidiphiles | 2017 | | |
| Renoncule à feuilles de lierre <i>Ranunculus hederaceus</i> | Gouilles acidiphiles paratourbeuses | 2018 | | |
| Spiranthe d'automne <i>Spiranthes spiralis</i> | Pelouses | 2010 | | |
| Stellaire des sources <i>Stellaria alsine</i> | Gouilles acidiphiles paratourbeuses | 2016 | | |
| Carum verticillé <i>Trocdaris verticillatum</i> | Prairies humides oligotrophes à mésotrophes acidiphiles | 2013 | | |
| Véronique à écus <i>Veronica scutellata</i> | Tonsures et mégaphorbiaies mésotrophes | 2017 | | |

ESPECES VEGETALES OBSERVEES AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE

Au cours des investigations botaniques, 247 taxons ont été recensés sur l'aire d'étude immédiate (Annexe 17). Au regard de la pression d'inventaire, et de la taille relativement faible du site, ce chiffre est assez fort malgré l'anthropisation des habitats.

À titre de comparaison, aujourd'hui 358 espèces ont été recensées sur la commune de Bressuire et 1 sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain depuis 2000 (source OBV, CBNSA).

La richesse floristique de l'aire d'étude immédiate est assez forte compte-tenu du contexte très agricole du secteur. Les cortèges des espèces pelousaires, prairiales, messicoles et des boisements dominant largement.

ESPECES VEGETALES PROTEGEES AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée durant les expertises de terrain.

Un passage spécifique a été réalisé pour la Gagée de Bohème, **espèce inféodée aux pelouses sur dalles acidiphiles**. Cette espèce étant à floraison très précoce (fin janvier, début février), le passage a été réalisé le 30 janvier 2020 (date à laquelle l'espèce était en fleurs sur différents sites à proximité de l'aire d'étude immédiate). **Ce passage a permis de confirmer l'absence de la Gagée de Bohème au sein de l'aire d'étude immédiate.**

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE

Cinq espèces présentant un statut de conservation/rareté défavorable ont été observées au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les taxons à enjeux recensés sur l'aire d'étude immédiate sont inféodés aux dalles acidiphiles, aux mares, aux gouilles paratourbeuses et aux prairies humides oligotrophes. Une plante messicole menacée a également été observée.

Tableau 39 : Liste des espèces végétales patrimoniales observées au sein de l'aire d'étude immédiate

| Espèces végétales d'intérêt | Date d'observation | Liste rouge régionale | Ecologie / Etat des populations |
|--|--------------------|-----------------------|---|
| Scléranthe vivace <i>Scleranthus perennis</i> | 15/05/2019 | Quasi-menacé | Il s'agit ici d'une espèce inféodée aux pelouses sur dalles acidiphiles. Rare en Poitou-Charentes, plusieurs dizaines d'individus ont été observés sur le site |
| Renoncule à feuilles de lierre <i>Ranunculus hederaceus</i> | 17/04/2019 | Quasi-menacé | Il s'agit d'une espèce inféodée aux gouilles paratourbeuses des bordures d'étangs. Sur le site, plusieurs centaines d'individus ont été observés en contexte de boubier |
| Lentille d'eau sans racine <i>Wolffia arrhiza</i> | 17/04/2019 | Quasi-menacé | Il s'agit d'une espèce flottante eutrophile probablement sous observée dans la région. Sur le site, plusieurs centaines d'individus ont été observés dans une mare. |
| Carum verticillé <i>Trocdaris verticillatum</i> | 17/04/2019 | Quasi-menacé | Il s'agit ici d'une espèce inféodée aux prairies humides oligotrophes à mésotrophe acidiphile du Juncion acutiflori . Ces prairies sont souvent fauchées. Cette espèce à répartition atlantique s'est vu détecter une cinquantaine de pieds environ. |
| Bleuet <i>Cyanus segetum</i> | 17/04/2019 | Quasi-menacé | Il s'agit d'une espèce messicole en forte régression sur la région. Plusieurs milliers de pieds ont été observé au sein de 2 cultures |

Photo 21 : Exemples d'espèces végétales patrimoniales avec *Scleranthus perennis* (en haut, à gauche), *Ranunculus hederaceus* (en haut, à droite), et *Cyanus segetum* (ci-contre, à gauche)

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE

Huit espèces exotiques ont été recensées sur l'aire d'étude immédiate : le Brome purgatif (*Bromus catharticus*), la Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*), la Corne de Cerf dydime (*Lepidium didymum*), le Chèvrefeuille (*Lonicera nitida*), la Luzerne d'Arabie (*Medicago arabica*), le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), Matricaire fausse-camomille (*Matricaria discoidea*), l'Euphorbe des jardins (*Euphorbia lathyris*). **Parmi elles, seul le Robinier faux-acacia présente un comportement envahissant.**

Tableau 40 : Liste des espèces végétales à caractère envahissant au sein de l'aire d'étude immédiate

| Espèces végétales exotique envahissante | Date d'observation | Statut | Etat des populations |
|---|--------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i> | 17/04/2019 | Espèce exotique envahissante avérée | 9 individus |

BILAN DE L'INTERET DE L'AIRES D'ETUDE POUR LES VEGETATIONS ET LA FLORE

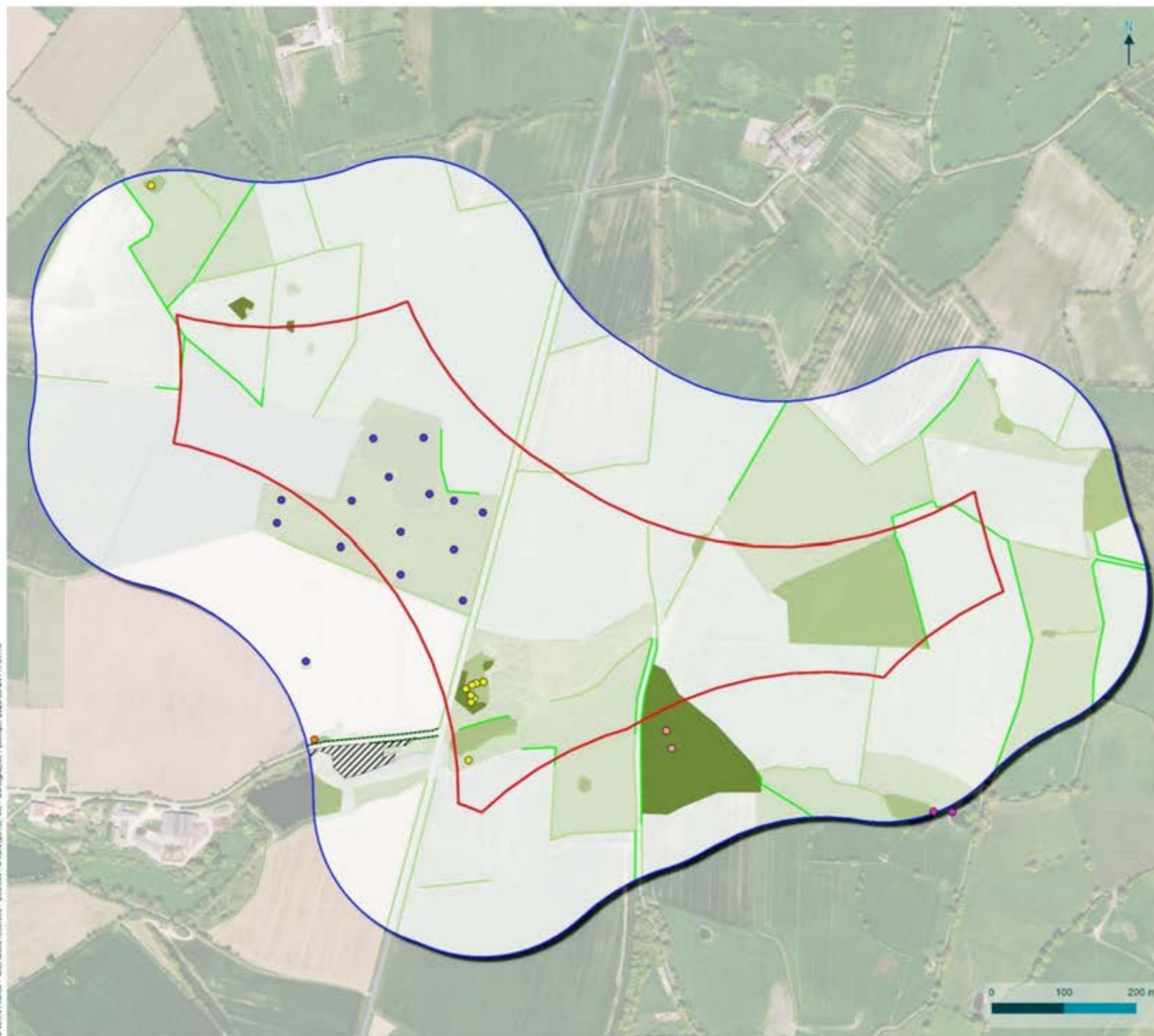
L'aire d'étude immédiate est occupée à plus de 95 % de sa surface par des végétations de faible à très faible intérêt. Cela est dû à une artificialisation importante des milieux à vocation agricole (cultures et prairies artificielles).

En raison de l'état de conservation dégradé de la majorité des milieux, les végétations d'intérêt modéré ou fort sont très peu représentées et très localisées (environ 3% de l'aire d'étude immédiate). Elles correspondent principalement à des pelouses sur dalles, des herbiers aquatiques au sein de mares, des boisements de petite superficie, des mégaphorbiaies alluviales et des prairies humides mésophiles.

Le réseau de haies, encore bien préservé dans la partie est et dans l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude immédiate constitue également un élément d'intérêt.

Aucune espèce floristique n'est présente au sein de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, cinq espèces présentant un statut de patrimonialité à l'échelle régionale ont été observées et sont inféodées aux dalles acidiphiles, aux mares, aux gouilles paratourbeuses, aux cultures et aux prairies humides oligotrophes.

Au regard de ces éléments, l'enjeu écologique concernant les végétations et la flore est considéré comme globalement très faible mais localement fort (pelouses sur dalles, prairie humide mésotrophe, mégaphorbiaie, mares et chênaie).



Intérêt des végétations et espèces végétales d'intérêt patrimonial

Projet de parc éolien de St-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Intérêt des habitats

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible
- Cours d'eau et fossés (intérêt faible)

Intérêt des haies et alignements d'arbres

- Moyen
- Faible

Observations d'espèces végétales d'intérêt patrimonial

- Cyanus segetum
- Ranunculus hederaceus
- Scleranthus perennis
- Trocдарis verticillatum
- Wolffia arrhiza

Habitat au sein desquels le Robinier faux-acacia est présent

- Bois de Robiniers
- Haie



Carte 30 : Niveaux d'intérêt des végétations

II.3.3. ZONES HUMIDES

Les expertises ont concerné l'analyse des critères « habitats naturels » et « pédologie » pour l'identification des zones humides, telles que définies par la réglementation en vigueur.

II.3.3.1. PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

La donnée de prélocalisation des zones humides du département des Deux-Sèvres (source : <http://www.eau-poitou-charentes.org/Zones-humides,2955.html>) met en évidence plusieurs milieux humides potentiels au sud de l'aire d'étude immédiate.

II.3.3.2. INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES DE BRESSUIRE ET SAINT-AUBIN-DU-PLAIN

La commune de Saint-Aubin-du-Plain ne dispose pas d'inventaire communal de zones humides.

La commune de Bressuire a, quant à elle, réalisé, en concertation avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants agricoles, l'inventaire de l'ensemble des zones humides et des haies de son territoire. À la suite de ce travail d'inventaire réalisé sur le terrain par le cabinet "NCA environnement", un atlas provisoire des zones humides et des haies a été produit.

Cet atlas identifie plusieurs milieux humides et aquatiques au sud de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate correspondant aux milieux localisés aux abords du ruisseau de la Rainaudière : zones humides, zones non humides à sol hydromorphe en surface, pièces d'eau. Le périmètre de ces milieux humides et aquatiques sont comprises dans les enveloppes des zones humides pré-localisées du département des Deux-Sèvres.

Concernant le ruisseau de la Rainaudière, il convient de noter que le PLUi, arrêté mais non approuvé, identifie comme cours d'eau temporaire à protéger deux écoulements drainants non cartographiés dans le cadre de la présente expertise.

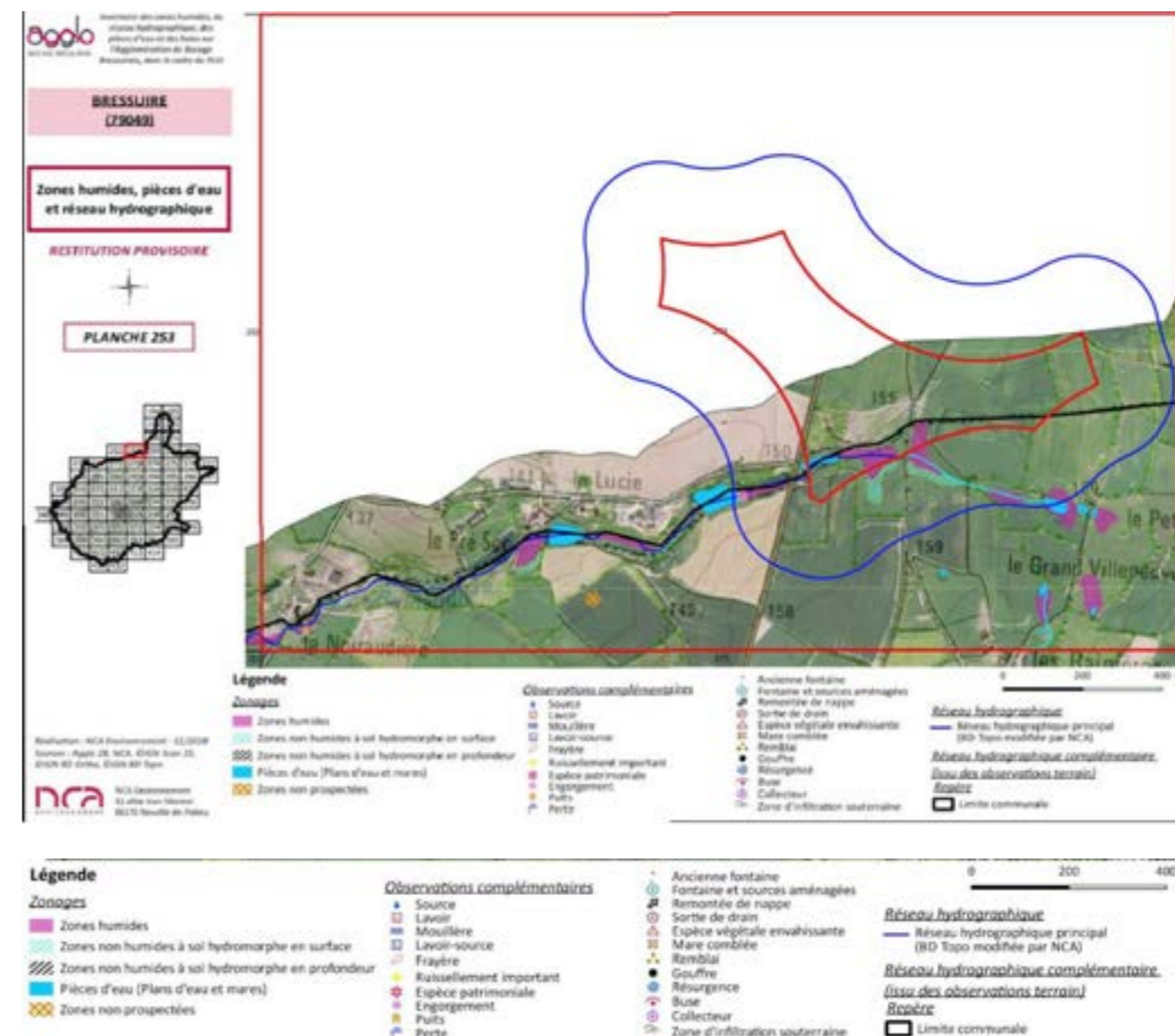
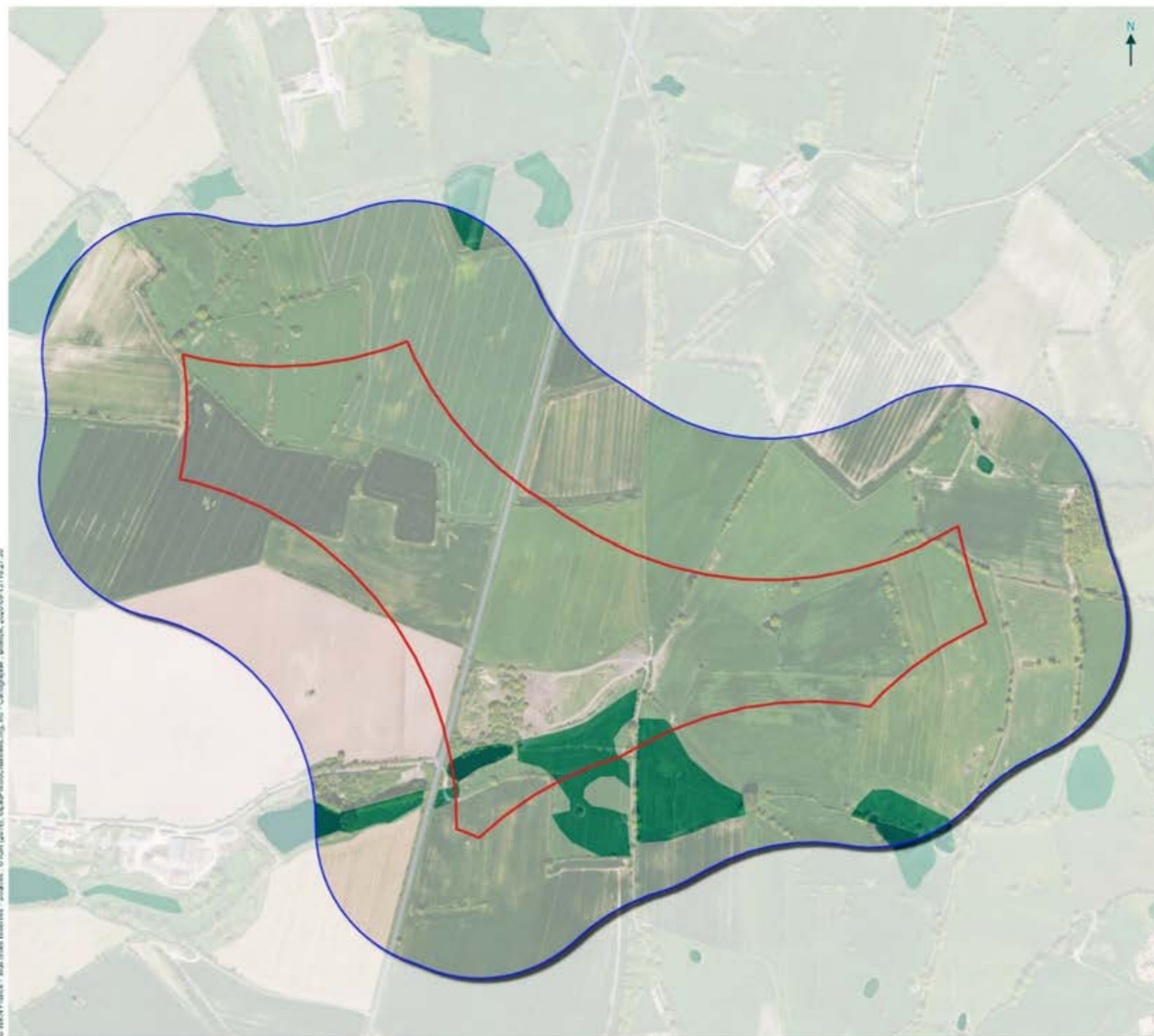


Figure 32 : Extrait de l'atlas provisoire des zones humides, du réseau hydrographique, des pièces d'eau et des haies sur l'Agglomération du Bocage Bressuirais dans le cadre du PLUi © Agglomération du Bocage Bressuirais – carte modifiée par Biotope – ajout de la localisation de l'aire d'étude immédiate)



Prélocalisation des zones humides du département des Deux-Sèvres (Agence régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine)

Projet de parc éolien de Saint-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

- Aires d'étude
- Zone d'implantation potentielle
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée (10 km)
 - Zones humides prélocalisées



© WKN France - Tous droits réservés - Sources : © IGN (2018), © EauPublicCherelles.org, etc. - Cartographie : Biotopie, 2020-09-13 11:19:27:20

Carte 31 : Prélocalisation des zones humides du département des Deux-Sèvres

II.3.3.3. CRITERES « HABITATS NATURELS »

Les habitats naturels présents sur l'aire d'étude immédiate (expertises BIOTOPE 2019) sont présentés dans le tableau suivant. Leur caractère humide (basé sur le code Corine Biotope), tel qu'indiqué dans l'arrêté du 24 juin 2008 a été reporté dans ce tableau :

Tableau 41 : Végétations observées au sein de l'aire d'étude immédiate et caractère humide ou non

| Végétations | Code Corine | Code Natura 2000 | Enjeu* | ZH** | Surface en ha / linéaire en km | % de l'AEI |
|--|-------------|------------------|----------------------|------|--------------------------------|--------------|
| Milieux aquatiques et amphibiens | | | | | | |
| Eau stagnante | 22 | - | Faible | NH | 0,75 ha | 0,7 |
| Herbier aquatique flottant | 22.411 | 3150 | Moyen | H | 0,04 ha | 0,05 |
| Herbier aquatique immergé | 22.432 | 3260 | Moyen | H | 0,1 ha | 0,1 |
| Cours d'eau | 89 / 24 | - | Faible | NH | 0,453 km | / |
| Habitats ouverts et semi-ouverts | | | | | | |
| Ourlet acidiphile | 34.4 | - | Faible | NH | 0,02 ha | 0,05 |
| Pelouse sur dalles | 34.1 | 8230 | Fort | NH | 0,29 ha | 0,3 |
| Ourlet nitrophile des lisières forestières | 37.72 | - | Faible | p. | 0,29 ha | 0,3 |
| Friche annuelle | 87 | - | Faible | p. | 0,03 ha | 0,05 |
| Friche vivace | 87.1 | - | Faible | p. | 0,2 ha | 0,2 |
| Mégaphorbiaie alluviale eutrophe | 37.71 | 6430 | Moyen | H | 0,22 ha | 0,2 |
| Prairie mésophile pâturée | 38.1 | - | Faible | NH | 10,96 ha | 10,4 |
| Prairie mésophile hyperpiétinée | 38.1 | - | Faible | p. | 2,87 ha | 2,7 |
| Prairie hygrophile acidiphile pâturée | 37.21 | - | Faible | H | 2,69 ha | 2,6 |
| Prairie humide mésotrophe acidiphile de fauche | 37.312 | 6410 | Fort | H | 2 ha | 1,9 |
| Habitats forestiers et arbustifs | | | | | | |
| Chênaie /hêtraie acidiphile | 41.5 | - | Moyen | NH | 0,53 ha | 0,5 |
| Bois de Robiniers | 83.324 | - | Négligeable | NH | 0,35 ha | 0,3 |
| Plantation de Peupliers | 83.321 | - | Négligeable | p. | 0,45 ha | 0,4 |
| Fourré arbustif | 31.81 | - | Faible | p. | 0,34 ha | 0,3 |
| Plantation de feuillus indigènes | 83.32 | - | Faible | NH | 0,38 ha | 0,4 |
| Roncier | 31.81 | - | Faible | p. | 0,01 ha | 0,05 |
| Saulaie marécageuse | 44.92 | - | Faible | H | 0,06 ha | 0,06 |
| Haie | 84 | - | Faible à moyen | p. | 9,13 km | |
| Habitats artificialisés | | | | | | |
| Cultures | 82.11 | - | Négligeable à faible | p. | 43,19 ha | 41 |
| Routes, chemins et parkings | - | - | Négligeable | NC | 1,6 ha | 1,5 |
| Prairie artificielle | 81 | - | Négligeable | p. | 38,13 ha | 36,2 |
| TOTAL | | | | | 105,5 | 100,0 |

**Habitats caractéristiques des zones humides selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France.

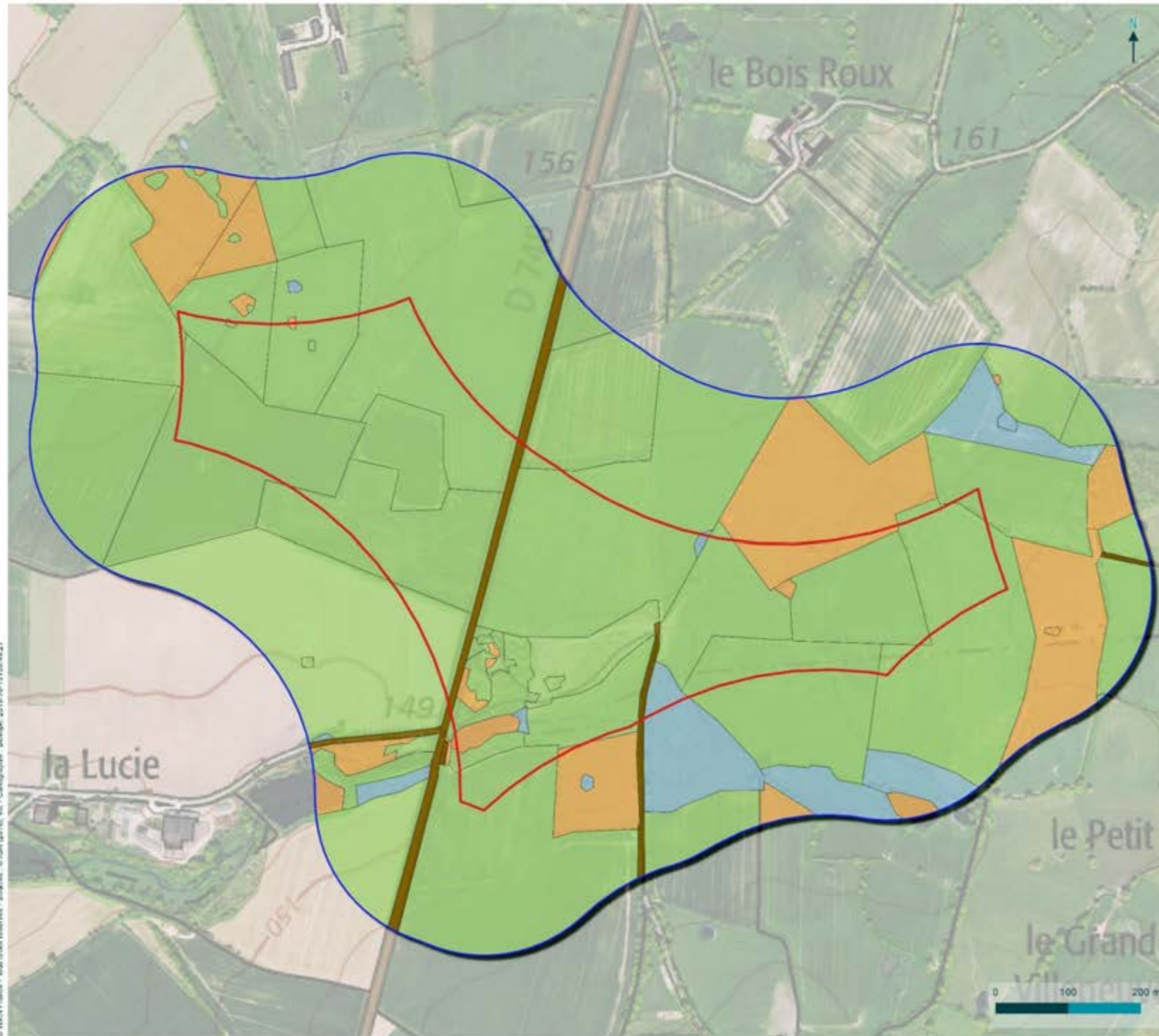
Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques

Légende : « H »=>Humide ; « p »=>pro parte ; « ND » => Non défini

Six habitats humides sont présents au sein de l'aire d'étude immédiate. Il représente une surface d'environ 5,1 ha soit environ 4,9% de la surface totale de l'aire d'étude immédiate.

Il s'agit de végétations amphibies, d'une mégaphorbiaie alluviale eutrophe, de prairies hygrophiles et d'une saulaie marécageuse localisées principalement au sud et à l'est de l'aire d'étude immédiate. Une très faible surface de végétations humides est localisée au sein de la zone d'implantation potentielle (0,3 ha environ)

La grande majorité de l'aire d'étude immédiate est concerné par des végétations non caractéristiques ou « *pro parte* ».



Zones humides caractérisées selon le critère "végétations"

Projet de parc éolien de St-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

Aires d'étude

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude immédiate

Zone humide selon le critère "végétations"

Humide

Pro parte

Non caractéristique de zones humides

Non concerné



Carte 32 : Zones humides caractérisées selon critère « végétations »

II.3.3.4. CRITERE PEDOLOGIQUE

Deux campagnes de sondages pédologiques ont été réalisées au sein de l'aire d'étude immédiate afin d'orienter le porteur de projet dans la conception de son parc afin notamment d'éviter un maximum les secteurs humides. Durant ces campagnes, 60 sondages ont été réalisés :

- **28 sondages sont caractéristiques des sols de zones humides.** Ces sondages sont principalement localisés au sein de prairies artificielles à l'est de la RD748 dont certaines dans la continuité du ruisseau de la Rainaudière. D'autres sondages sont situés sur des secteurs localisés et actuellement en culture à l'ouest de la RD748. A partir de ces sondages et de la topographie des lieux, plusieurs zones humides ont pu être délimitées ;
- **32 sondages ne sont pas caractéristiques des sols de zones humides.**

Tableau 42 : Résultats des sondages pédologiques zones humides

| ID | Profondeur maximale | Apparition traces oxydo-réduction (en cm) | Profondeur maximale des traces oxydo-réduction (en cm) | Refus de tarière | Commentaire | Sols de zones humides |
|----|---------------------|---|--|------------------|------------------|-----------------------|
| 1 | 50 | - | - | Non | | Non |
| 2 | 50 | - | - | Non | | Non |
| 3 | 50 | - | - | Non | | Non |
| 4 | 60 | 5 | 60 | Non | | Oui |
| 5 | 60 | 20 | 30 | Non | | Non |
| 6 | 30 | - | - | Non | | Non |
| 7 | 30 | - | - | Oui | Refus de tarière | Non |
| 8 | 50 | 5 | 55 | Oui | Refus de tarière | Oui |
| 9 | 50 | 0 | 50 | Oui | Refus de tarière | Oui |
| 10 | 55 | 5 | 55 | Non | | Oui |
| 11 | 50 | - | - | Non | | Non |
| 12 | 50 | - | - | Non | | Non |
| 13 | 50 | - | - | Non | | Oui |
| 14 | 45 | - | - | Oui | Refus de tarière | Non |
| 15 | 50 | - | - | Non | | Non |
| 16 | 50 | - | - | Non | | Non |
| 17 | 50 | 0 | 50 | Non | | Oui |
| 18 | 120 | 30 | 110 | Non | | Non |
| 19 | 60 | 5 | 60 | Non | | Oui |
| 20 | 20 | - | - | Non | | Non |
| 21 | - | - | - | Non | | Non |
| 22 | 40 | - | - | Non | | Non |
| 23 | 20 | 0 | - | Non | | Oui |
| 24 | 30 | - | - | Non | | Non |

| ID | Profondeur maximale | Apparition traces oxydo-réduction (en cm) | Profondeur maximale des traces oxydo-réduction (en cm) | Refus de tarière | Commentaire | Sols de zones humides |
|----|---------------------|---|--|------------------|------------------|-----------------------|
| 25 | 20 | 0 | 20 | Non | | Oui |
| 26 | 30 | - | - | Non | | Non |
| 27 | 30 | 25 | 30 | Non | | Oui |
| 28 | 50 | - | - | Non | | Non |
| 29 | 50 | 5 | 40 | Non | | Oui |
| 30 | 60 | 5 | 60 | Non | | Oui |
| 31 | 55 | - | - | Non | | Non |
| 32 | 55 | 10 | 55 | Non | | Oui |
| 33 | 60 | 5 | 60 | Non | | Oui |
| 34 | 80 | 40 | 80 | Non | | Non |
| 35 | 50 | 20 | 45 | Non | | Oui |
| 36 | 60 | 5 | 60 | Non | | Oui |
| 37 | 60 | 5 | 60 | Non | | Oui |
| 38 | 60 | 10 | 60 | Non | | Oui |
| 39 | 60 | 20 | 60 | Non | | Oui |
| 40 | 60 | 5 | 60 | Non | | Oui |
| 41 | 60 | 10 | 60 | Non | | Oui |
| 42 | 60 | 5 | 60 | Non | | Oui |
| 43 | 60 | 30 | 35 | Non | | Non |
| 44 | 55 | 5 | 55 | Non | | Oui |
| 45 | 40 | 15 | 40 | Oui | Refus de tarière | Non |
| 46 | 60 | 10 | 60 | Non | | Oui |
| 47 | 60 | 10 | 60 | Non | | Oui |
| 48 | 60 | 10 | 60 | Non | | Oui |
| 49 | 80 | 45 | 80 | Non | | Non |
| 50 | 60 | - | - | Non | | Non |
| 51 | 35 | - | - | Oui | Refus de tarière | Non |
| 52 | 40 | 40 | 40 | Oui | Refus de tarière | Non |
| 53 | 40 | 35 | 40 | Oui | Refus de tarière | Non |
| 54 | 50 | 40 | 50 | Non | | Non |
| 55 | 60 | 35 | 60 | Non | | Non |
| 56 | 35 | - | - | Oui | Refus de tarière | Non |
| 57 | 80 | 35 | 80 | Non | | Non |
| 58 | 60 | 25 | 60 | Non | | Oui |
| 59 | 60 | 35 | 60 | Non | | Non |
| 60 | 60 | 10 | 60 | Non | | Oui |

La moitié des sondages pédologiques sont caractéristiques des sols de zones humides. Ils ont permis de délimiter 9,2 ha de zones humides en complément des surfaces humides identifiées par le critère végétation (5,1 ha).

Ces sols se concentrent principalement au sein de prairies artificielles à l'est de la RD748 (notamment dans la continuité du ruisseau de la Rainaudière) et sur des secteurs localisés, actuellement en culture, à l'ouest de la RD748.

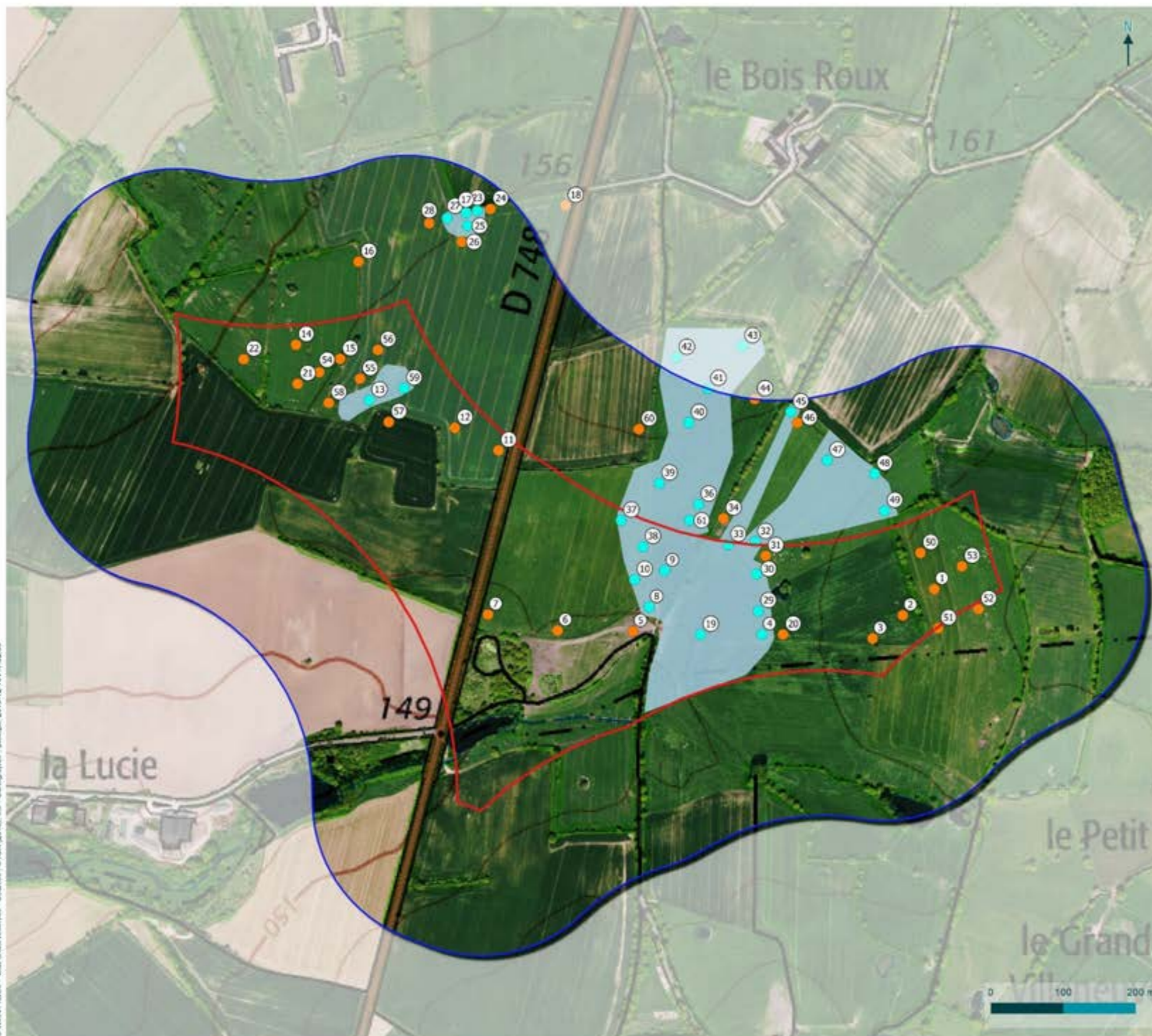
II.3.3.5. ÉTAT DE CONSERVATION GLOBALE DES ZONES HUMIDES

Les zones humides caractérisées selon le critère « végétations » ou « pédologique » sont globalement dégradées à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Elles sont en effet principalement représentées par des cultures ou des prairies artificielles dont les fonctionnalités biogéochimiques et écologiques sont faibles (se reporter au chapitre relatif à l'analyse des impacts résiduels sur les zones humides).

Tableau 43: Végétations caractérisées en zone humide au sein de l'AEI sur la base du critère « habitats » ou « pédologique » au sein de l'aire d'étude immédiate*

| Végétations | Code Corine | Code Natura 2000 | Critère zone humide | Etat de conservation | Description de l'état de conservation | Enjeu | Surface en ha | % de l'AEI |
|--|-------------|------------------|---------------------|---|---|----------------------|---------------|-------------|
| Milieux aquatiques et amphibiens | | | | | | | | |
| Herbier aquatique flottant | 22.411 | 3150 | Habitat | Moyen | Des herbiers aquatiques dominées par des lentilles d'eau notamment <i>Lemna minor</i> , <i>Lemna minuta</i> et <i>Wolffia arrhiza</i> . | Moyen | 0,04 ha | 0,05 |
| Herbier aquatique immergé | 22.432 | 3260 | Habitat | Moyen | Il s'agit ici de groupements immergés dominés par des hydrophytes fixés notamment des Renoncules aquatiques telles que <i>Ranunculus aquatilis</i> , <i>Ranunculus hederaceus</i> et <i>Ranunculus trichophyllus</i> et des Callitriches. | Moyen | 0,1 ha | 0,1 |
| Habitats ouverts et semi-ouverts | | | | | | | | |
| Mégaphorbiaie alluviale eutrophe | 37.71 | 6430 | Habitat | Mauvais | Il s'agit ici d'une petite mégaphorbiaie en bord de cours d'eau. Celle-ci est dominée par l'Oenanthe safranée, la Laïche hérissée, l'Ortie dioïque, le Cardère ou encore l'Epilobe hirsute. Cette trophie importante est sans doute liée aux apports de la route, de la culture et de la plantation de peupliers jouxtant cette dernière. | Moyen | 0,22 ha | 0,2 |
| Prairie mésophile pâturée | 38.1 | - | Pédologie | Bon | Les prairies mésophiles dont les sols sont caractéristiques de zones humides sont pâturées par des équins (partie sud de l'AEI) et des bovins (est de l'AEI). L'ensemble des prairies mésophiles pâturées de l'AEI est dominé par un fond floristique graminéen tels que <i>Lolium perenne</i> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>Anthoxanthum odoratum</i> . Par ailleurs, un certain nombre de dicotylédones y sont aussi présents notamment <i>Hypochaeris radicata</i> , <i>Trifolium pratense</i> , <i>Galium verum</i> , <i>Saxifraga granulata</i> ou <i>Leucanthemum vulgare</i> . | Faible | 2,35 ha | 2,2 |
| Prairie mésophile hyperpiétinée | 38.1 | - | Pédologie | Moyen | Cette prairie résulte d'un surpâturage par des équins. Cette dernière est fortement dominée par des espèces résistantes au pâturage telles que <i>Bellis perennis</i> , <i>Poa annua</i> , <i>Plantago major</i> , <i>Urtica urens</i> , <i>Calepina irregularis</i> ou <i>Cirsium arvense</i> . | Faible | 0,04 ha | <0,1 |
| Prairie hygrophile acidocline pâturée | 37.21 | - | Habitat | Moyen | Ces prairies humides sont principalement situées sur la partie est de l'AEI. Ces prairies sont eutrophiles comme le montre la présence de <i>Rumex crispus</i> , <i>Rumex obtusifolius</i> et <i>Alopecurus pratensis</i> . Néanmoins, ces prairies sont pour la plupart dominées par <i>Agrostis stolonifera</i> et <i>Ranunculus repens</i> . | Faible | 2,69 ha | 2,6 |
| Prairie humide mésotrophe acidiphile de fauche | 37.312 | 6410 | Habitat | Moyen (surpâturée par des équins en 2020) à bon | Il s'agit d'un secteur prairial oligo-mésotrophe fauchée ou pâturée par des équins. Cette prairie est dominée par <i>Trochardis verticillata</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Agrostis canina</i> . Y ont été aussi observé <i>Oenanthe peucedanifolia</i> et <i>Lychnis flos-cuculi</i> . | Fort | 2 ha | 1,9 |
| Habitats forestiers et arbustifs | | | | | | | | |
| Saulaie marécageuse | 44.92 | - | Habitat | Non évalué | Il s'agit d'un groupement de fourré humide dominé par des Saules. Ils sont principalement situés en bordure de mare et d'étang. | Faible | 0,06 ha | 0,06 |
| Habitats artificialisés | | | | | | | | |
| Cultures | 82.11 | - | Pédologie | Bon à mauvais | L'intensité des pratiques agricole varie en fonction des cultures avec pour conséquence une flore plus ou moins variée selon les assolements. Ainsi, quelques cultures plus extensives, riches en messicoles ont été observées. Les cultures plus extensives se composent de <i>Scandix pecten-veneris</i> , <i>Cyanus segetum</i> , <i>Papaver rhoeas</i> | Négligeable à faible | 0,54 ha | 0,5 |
| Prairie artificielle | 81 | - | Pédologie | Non évalué | Il s'agit de prairies semées soit avec du Dactyle, soit de la Fétuque faux-roseau soit du Ray gras anglais. | Négligeable | 5,5 ha | 5,2 |
| TOTAL | | | | | | | 13,3 | 12,6 |

*1 ha de zone humide supplémentaire a été délimité selon le critère pédologique en dehors de l'aire d'étude immédiate (au nord de celle-ci)



Résultats de l'expertise zones humides selon le critère pédologique

Projet de parc éolien de St-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Résultats de l'expertise zone humide selon le critère pédologique

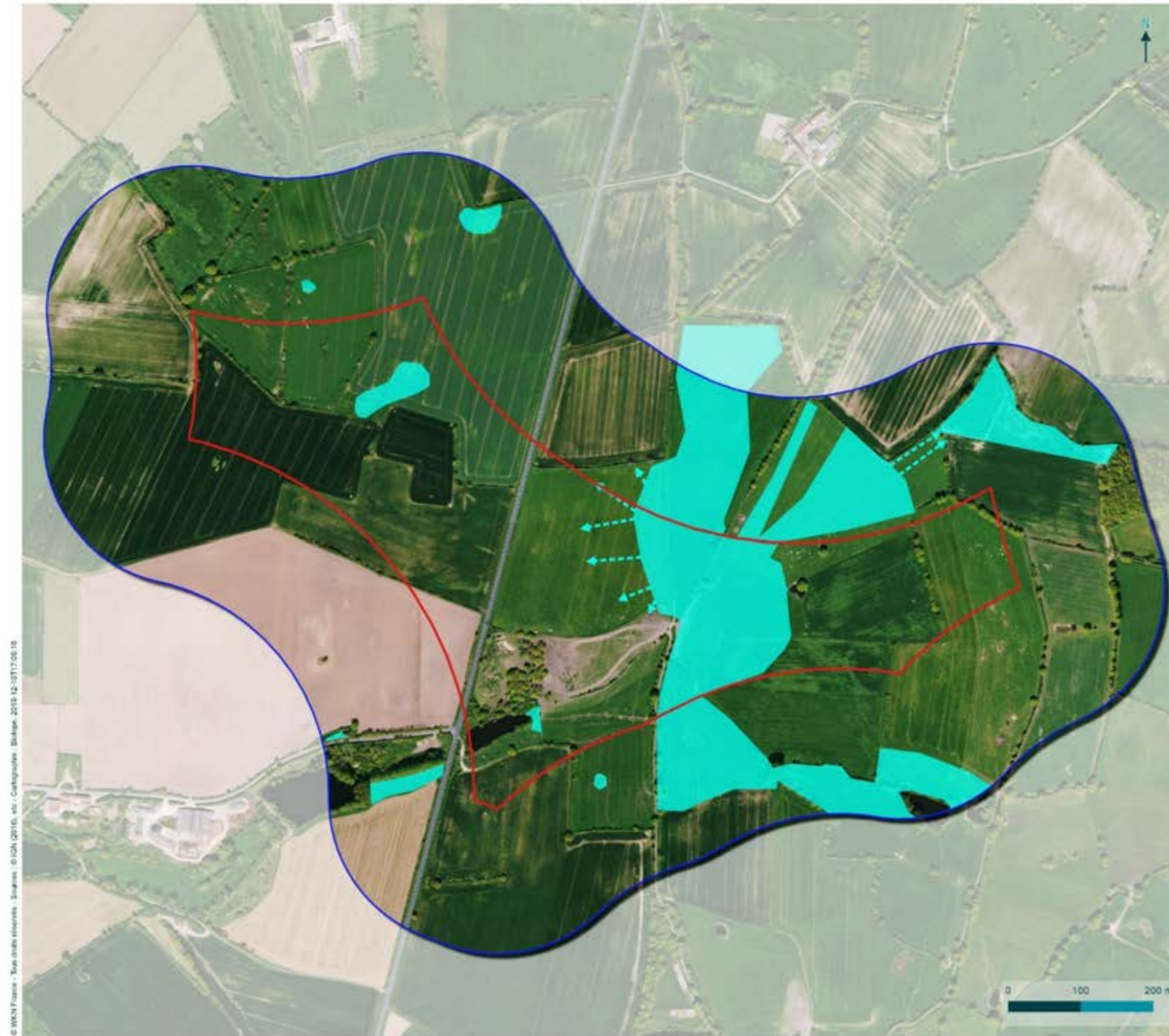
- Zones humides délimitées d'après le critère pédologique

Sondages pédologiques

- Sondage avec sol non caractéristique de zones humides
- Sondage avec sol caractéristique de zones humides



Carte 33 : Résultats de l'expertise zones humides selon le critère pédologique



Zones humides selon le critère "végétations" et/ou pédologique

Projet de parc éolien de St-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

Aires d'étude

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude immédiate

Zones humides selon le critère végétations et/ou pédologique

Zones humides selon le critère végétations et/ou pédologique

Possible extension de zones humides



Carte 34 : Zones humides selon le critère végétations et/ou pédologique

II.3.4. FAUNE TERRESTRE ET SEMI-AQUATIQUE

Un traitement spécifique pour les groupes faunistiques qui ne présentent généralement qu'une **sensibilité au projet éolien qu'en phase travaux est fourni dans ce chapitre**. Les oiseaux et chauves-souris font l'objet de chapitres dédiés présentés par la suite.

Les groupes étudiés ci-après sont :

- Les insectes et notamment les insectes saproxylophages d'intérêt, les rhopalocères (papillons de jour) et les odonates ;
- Les amphibiens ;
- Les reptiles ;
- Les mammifères terrestres et semi-aquatiques.

Une carte des observations de terrain est fournie pour les espèces d'intérêt puis une carte de l'intérêt global des milieux est présentée pour l'ensemble de ces groupes étudiés.

Seules les espèces d'intérêt ont fait l'objet de recherche. Les listes d'espèces concernant les groupes taxonomiques cités ci-dessus ne se prétendent pas exhaustives.

II.3.4.1. INSECTES

INSECTES SAPROXYLOPHAGES

Deux espèces d'insectes saproxylophages d'intérêt ont été observées au sein de l'aire d'étude immédiate : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) (près de 50 arbres où la présence de l'espèce est avérée avec des effectifs estimés entre un et une vingtaine d'individus) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) (3 arbres où la présence de l'espèce est avérée).

De plus, la Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*) est considérée comme probablement présente au regard de la présence de nombreux frênes têtards disséminés au sein de l'aire d'étude immédiate (une dizaine d'arbres concernés).

ODONATES

Aucune espèce d'odonate protégé n'a été observée au sein de l'aire d'étude immédiate.

Aucun habitat favorable à la présence d'espèces protégées n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate. L'aire d'étude immédiate comporte des mares pouvant être favorables à la présence de ce groupe d'espèce ainsi qu'un ruisseau. Cependant, plusieurs de ces mares constituent des habitats relativement dégradés par la présence de poissons, de ragondins, d'écrevisses et/ou de Xénopes lisses. Le ruisseau s'est retrouvé asséché rapidement en 2019 du fait des très faibles précipitations.

Au total, 15 espèces différentes ont été observées sur l'aire d'étude immédiate, ce qui montre tout de même le potentiel d'accueil intéressant de la zone pour ce groupe d'espèces.

Les 15 espèces observées sont les suivantes : le Pennipatte bleuâtre (*Platycnemis pennipes*), l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*), l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*), l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), l'Agrion orangé (*Platycnemis acutipennis*), l'Anax empereur (*Anax imperator*), le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), le

Crocothémis écarlate (*Crocothemis erythraea*), le Gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*), le Gomphe joli (*Gomphus pulchellus*), la Libellule déprimée (*Libellula depressa*), la Libellule à quatre taches (*Libellula quadrimaculata*), l'Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*), l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*) et le Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*).

Parmi ces espèces, seul l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) présente un statut de patrimonialité plus marqué (« quasi menacé » sur la liste rouge régionale).

RHOPALOCERES (PAPILLON DE JOUR)

Aucune espèce de rhopalocères protégés n'a été observée au sein de l'aire d'étude immédiate.

Aucun habitat favorable à la présence d'espèces protégées n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate.

23 espèces de papillons de jour ont été observés sur l'aire d'étude immédiate : l'Argus bleu (*Polyommatus icarus*), l'Aurore (*Anthocharis cardamines*), la Belle-Dame (*Vanessa cardui*), le Collier-de-corail (*Aricia agestis*), le Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*), le Demi-Deuil (*Melanargia galathea*), le Gazé (*Aporia crataegi*), le Grand Damier (*Melitaea phoebe*), la Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*), l'Hespérie du chiendent (*Thymelicus acteon*), l'Hespérie du Dactyle (*Thymelicus lineola*), la Mégère (*Lasiommata megera*), la Mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*), le Myrtil (*Maniola jurtina*), le Paon-du-jour (*Aglais io*), le Petit Nacré (*Issoria lathonia*), le Petit Sylvain (*Limenitis camilla*), la Piéride de la Rave (*Pieris rapae*), la Piéride du Chou (*Pieris brassicae*), la Piéride du Navet (*Pieris napi*), le Procris (*Coenonympha pamphilus*), le Tircis (*Pararge aegeria*) et le Vulcain (*Vanessa atalanta*).

Il s'agit uniquement d'espèces communes à l'échelle locale ou nationale.

SYNTHESE DE L'INTERET DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE POUR LES INSECTES

L'aire d'étude immédiate présente un intérêt marqué pour l'accueil des coléoptères saproxylophages. En effet, elle présente une espèce d'insecte saproxylophage protégée : le Grand Capricorne. De plus, le Lucane cerf-volant (espèce d'intérêt communautaire mais non protégée à l'échelle nationale) est également présent. Enfin la Rosalie des alpes est considérée comme probablement présente, compte-tenu de ses exigences écologiques et des habitats de l'aire d'étude immédiate. Toutes ces espèces fréquentent préférentiellement les vieux arbres présents au sein des haies bocagères ou repartis isolément au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les nombreux points d'eau ainsi que le ruisseau pourraient permettre la présence d'un cortège très diversifié d'odonates mais la dégradation des mares par la présence d'espèces invasives (ragondin, écrevisse, Xénope lisse) limite la présence de ce groupe d'espèces. Seul l'Agrion mignon présente un statut de patrimonialité plus marqué.

Le cortège de rhopalocères est assez diversifié mais ne présente que des espèces communes à l'échelle locale et nationale.

L'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les insectes peut donc être considéré comme modéré à localement fort (au niveau des haies bocagères et vieux arbres isolés très localisés).

Tableau 44 : Statuts de protection et de rareté des espèces d'insectes d'intérêt et enjeux écologiques évalués

| Nom vernaculaire / nom latin | Statuts | | Statuts de rareté | | | Enjeux écologiques |
|---|--|-------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|
| | Protection nationale | Directive habitat | Liste rouge nationale | Liste rouge européenne | Liste rouge régionale | |
| Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> | - | An. II | - | Quasi menacé | - | Faible |
| Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i> | Art. 2 | An. II et IV | - | Quasi menacé | - | Modéré |
| Rosalie des alpes <i>Rosalia alpina</i> | Art. 2 | An. II et IV | - | Préoccupation mineure | - | Modéré |
| Agrion mignon <i>Coenagrion scitulum</i> | - | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Quasi menacé | Faible |
| Liste rouge nationale : | UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016. La liste rouge des espèces menacées de France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France. 12pp UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France. Dossier électronique (http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Liste_rouge_France_Papillons_de_jour_de_metropole.pdf) | | | | | |
| Listes rouges européennes : | Nieto, A. and Alexander, K.N.A. 2010. European Red List of Saproxyllic Beetles. Luxembourg: Publications Office of the European Union. Van Swaay, C., Cuffelod, A., Collins, S., Maes, D., López Munguira, M., Šašić, M., Settele, J., Verovnik, R., Verstrael, T., Warren, M., Wiemers, M. and Wynhof, I. 2010. European Red List of Butterflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union. V.J. Kalkman, J.-P. Boudot, R. Bernard, K.-J. Conze, G. De Knijf, E. Dyatlova, S. Ferreira, M. Jović, J. Ott, E. Riservato and G. Sahlen. 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union. | | | | | |
| Liste rouge régionale : | COTREL N., GAILLED RAT M., JOURDE P., PRECIGOUT L., PRUD'HOMME E., 2007. Liste Rouge des Libellules menacées du Poitou-Charentes. Statut de conservation des Odonates et priorités d'actions. Juin 2007. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 48 p. Poitou-Charentes Nature, 2019. Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Rhopalocères. Fontaine-le-Comte. 16 pages | | | | | |



Photo 22 : Haies bocagères favorables aux insectes saproxylophages au sein de l'aire d'étude immédiate



Photo 23 : Arbre fortement utilisé par des insectes saproxylophages (y compris Grand Capricorne) (à gauche) et arbre utilisé par les insectes saproxylophages (à droite) au sein de l'aire d'étude immédiate

II.3.4.2. AMPHIBIENS

ESPECES OBSERVEES

Au total, neuf espèces d'amphibiens ont été observées au sein de l'aire d'étude immédiate : le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le Xénope lisse (*Xenopus laevis*).

La présence de nombreux points d'eau et d'un ruisseau en milieu bocager est très favorable à la présence d'un cortège diversifié d'espèces. En revanche, de nombreux plans d'eau présentent une faible capacité d'accueil pour les amphibiens en raison de la présence importante du Xénope lisse, espèce invasive ayant un impact important sur les populations d'amphibiens par prédation directe des larves et des œufs. De plus, la présence de poissons, de ragondins et d'écrevisses est également de nature à dégrader les capacités d'accueil de certaines mares.

Le réseau de haies bocagères ainsi que les bosquets constituent les principaux habitats favorables à la phase terrestre (notamment à l'hivernage et au déplacement).

SYNTHESE DE L'INTERET DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE POUR LES AMPHIBIENS

Neuf espèces d'amphibien ont été observées au sein de l'aire d'étude immédiate.

Malgré la présence de nombreux points d'eau, le nombre de sites favorables à la reproduction des amphibiens est assez faible en raison de la présence du Xénope lisse, de poissons, de ragondins et d'écrevisses.

Concernant les milieux terrestres, le réseau de haies bocagères ainsi que les bosquets constituent les principaux habitats favorables à la phase terrestre des amphibiens.

L'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les amphibiens peut donc être considéré comme globalement modéré (dégradation liée à la présence d'espèces animales prédatrices ou dégradant les milieux).

Tableau 45 : Statuts de protection et de rareté des espèces d'amphibiens d'intérêt et enjeux écologiques évalués

| Nom vernaculaire / nom latin | Statuts réglementaires | | Statuts de rareté | | | Enjeux écologiques |
|--|------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| | Protection nationale | Directive habitat | Liste rouge européenne | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale | |
| Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i> | Art. 3 | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |
| Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> | Art. 2 | An. IV | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Faible |
| Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibundus</i> | Art. 3 | An. V | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Non applicable | Très faible |
| Grenouille commune <i>Pelophylax kl. esculentus</i> | Art. 5 | An. V | Préoccupation mineure | Quasi menacé | Données insuffisantes | Faible |
| Rainette verte <i>Hyla arborea</i> | Art. 2 | An. IV | Préoccupation mineure | Quasi menacé | Quasi menacé | Modéré |
| Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> | Art. 2 | An. II et IV | Préoccupation mineure | Quasi menacé | Quasi menacé | Modéré |
| Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i> | Art. 2 | An. IV | Préoccupation mineure | Quasi menacé | Quasi menacé | Modéré |
| Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> | Art. 3 | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |
| Xénope lisse <i>Xenopus laevis</i> | - | - | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Très faible |

| | |
|--------------------------------|---|
| Protection nationale : | Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection |
| Directive Habitats : | Directive Européenne n°92-43 du 21 mai 1992 N0 9243 dite "HABITATS" concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages |
| Liste rouge Europe | Temple, H.J. and Cox, N.A. 2009. European Red List of Amphibians. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities. |
| Liste rouge France : | UICN France, MNHN et SHF, 2015. La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Liste Rouge France Reptiles et Amphibiens de metropole.pdf |
| Liste rouge Poitou-Charentes : | Poitou-Charentes Nature, 2016. Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Amphibiens et Reptiles. Fontaine-le-Comte, 14 p. |

II.3.4.3. REPTILES

ESPECES OBSERVEES ET CONSIDEREES COMME PRESENTES

Quatre espèces de reptiles ont été observées lors des expertises naturalistes. Il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et de la Couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*). Les effectifs observés lors des expertises sont faibles.

Les habitats favorables aux reptiles sont assez nombreux, notamment les haies bocagères et les lisières de bosquets, mais également les bordures de mares et du ruisseau.

Ces milieux permettent aux reptiles de trouver des zones de refuge et constituent également des zones de chasse et de déplacement privilégiés. Ils permettent aux reptiles de combler l'ensemble de leurs besoins tout au long de leur cycle annuel.

Cependant, malgré des habitats favorables, le cortège d'espèces observé sur le site est assez peu diversifié.

SYNTHESE DE L'INTERET DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE POUR LES REPTILES

Quatre espèces de reptiles ont été observées au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et de la Couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*).

Les habitats présents sur le site (haies, lisières de bosquets, de mares et de ruisseau...) permettent aux reptiles d'assurer la bonne réalisation de leur cycle biologique annuel.

Compte-tenu du faible nombre d'espèces présentes et de la faible densité d'individus, l'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les reptiles peut être considéré comme globalement faible.

Tableau 46 : Statuts de protection et de rareté des espèces de reptiles d'intérêt et enjeux écologiques évalués

| Nom vernaculaire / nom latin | Statuts réglementaires | | Statuts de rareté | | | Enjeux écologiques |
|---|------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| | Protection nationale | Directive habitat | Liste rouge européenne | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale | |
| Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> | Art. 2 | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Faible |
| Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> | Art. 2 | An. IV | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Faible |
| Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i> | Art. 2 | An. IV | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Faible |
| Couleuvre verte-et-jaune <i>Hierophis viridiflavus</i> | Art. 2 | An. IV | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Faible |

| | |
|------------------------|--|
| Protection nationale : | Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection |
| Directive Habitats : | Directive Européenne n°92-43 du 21 mai 1992 N0 9243 dite "HABITATS" concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages |
| Liste rouge Europe | Cox, N.A. and Temple, H.J. 2009. European Red List of Reptiles. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. |

| | |
|--------------------------------|---|
| Liste rouge France : | UICN France, MNHN et SHF, 2015. La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Liste_rouge_France_Reptiles_et_Amphibiens_de_metropole.pdf |
| Liste rouge Poitou-Charentes : | Poitou-Charentes Nature, 2016. Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Amphibiens et Reptiles. Fontaine-le-Comte, 14 p. |



Photo 24 : Illustrations de milieux favorables aux reptiles au sein de l'aire d'étude immédiate

II.3.4.4. MAMMIFERES TERRESTRES

ESPECES OBSERVEES ET CONSIDEREES COMME PRESENTES

Huit espèces de mammifères terrestres ont été observées au sein de l'aire d'étude immédiate : le Blaireau européen (*Meles meles*), le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le Ragondin (*Myocastor coypus*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), la Souris grise (*Mus musculus*) et la Taupe d'Europe/aquitaine (*Talpa europaea/aquitania*).

Une espèce de mammifère terrestre non contactée durant les prospections et protégée au niveau national est considérée comme présente : le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

L'aire d'étude immédiate, étant donné la diversité des milieux présents (cultures, prairies pâturées humides ou sèches, mares, ruisseau, haies...), accueille un cortège d'espèces assez diversifié.

Les haies bocagères, les mares et les bosquets sont des habitats particulièrement appréciés par les mammifères terrestres. Ces secteurs permettent aux espèces qui les fréquentent de mener à bien l'ensemble de leur cycle biologique alors que les zones cultivées sont principalement utilisées comme zone d'alimentation.

SYNTHESE DE L'INTERET DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE POUR LES MAMMIFERES TERRESTRES

Huit espèces ont été contactées durant les expertises naturalistes : le Blaireau européen, le Chevreuil européen, le Lapin de garenne, le Lièvre d'Europe, le Ragondin, le Renard roux, la Souris grise et la Taupe d'Europe/aquitaine.

Aucune espèce protégée n'a été observée au sein de l'aire d'étude immédiate. Toutefois au regard des milieux en présence, une espèce protégée est considérée comme présente : le Hérisson d'Europe.

Les bosquets, les alentours des mares, les zones buissonnantes et le réseau de haies bocagères relictuelles constituent les principaux milieux favorables à la conservation de ces espèces.

L'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les mammifères terrestres peut donc être considéré comme faible à localement modéré (haies bocagères, bosquets et friches).

Tableau 47 : Statuts de protection et de rareté des espèces de mammifères terrestres d'intérêt et enjeux écologiques évalués

| Nom vernaculaire / nom latin | Statuts réglementaires | | Statuts de rareté | | | Enjeux écologiques |
|---|------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| | Protection nationale | Directive habitat | Liste rouge européenne | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale | |
| Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i> | - | - | Quasi menacé | Quasi menacé | Quasi menacé | Modéré |
| Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i> | - | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |
| Souris grise <i>Mus musculus</i> | - | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |
| Taupe d'Europe/aquitaine <i>Talpa europaea/aquitania</i> | - | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |
| Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i> | Art. 2 | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |

| Nom vernaculaire / nom latin | Statuts réglementaires | | Statuts de rareté | | | Enjeux écologiques |
|---|------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| | Protection nationale | Directive habitat | Liste rouge européenne | Liste rouge nationale | Liste rouge régionale | |
| Ragondin <i>Myocastor coypus</i> | - | - | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Très faible |
| Renard roux <i>Vulpes vulpes</i> | - | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |
| Blaireau européen <i>Meles meles</i> | - | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |
| Sanglier <i>Sus scrofa</i> | - | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |
| Chevreuril européen <i>Capreolus capreolus</i> | - | - | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Préoccupation mineure | Très faible |

| | |
|--------------------------------|---|
| Protection nationale : | Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection |
| Directive Habitats : | Directive Européenne n°92-43 du 21 mai 1992 N0 9243 dite "HABITATS" concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages |
| Liste rouge Europe | Temple, H.J. and Terry, A. (Compilers). 2007. The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. viii + 48pp, 210 x 297 mm. |
| Liste rouge France : | UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. |
| Liste rouge Poitou-Charentes : | Poitou-Charentes Nature, 2018. Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Mammifères. Fontaine-le-Comte |

II.3.4.5. SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE POUR LA FAUNE TERRESTRE ET SEMI-AQUATIQUE

Globalement, l'aire d'étude immédiate apparaît assez favorable pour la faune terrestre d'intérêt. La présence d'une mosaïque de milieu (cultures, prairies pâturées, mares, haies bocagères, ruisseau, milieux buissonnants...) permet l'expression d'une biodiversité variée mais présentant un faible intérêt patrimonial. Cependant, quelques secteurs et milieux apparaissent comme plus intéressants pour les espèces faunistiques :

- **Le réseau de haies bocagères** présentant des structures variées offre des habitats préférentiels pour la majeure partie des espèces identifiées ou pressenties (habitats préférentiels pour les reptiles, les amphibiens en phase terrestres et les mammifères). De nombreux vieux arbres (Chênes et Frênes notamment) sont présents et sont favorables à des espèces d'insectes saproxylophages d'intérêt (Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant et Rosalie des alpes) ;

- **Les bosquets et les friches** offrent des habitats de qualité à la plupart des groupes faunistiques étudiés (insectes, reptiles, amphibiens en phase terrestre, mammifères terrestres, etc.) ;

- **Les mares et le ruisseau** sont des habitats de reproduction essentiels pour les amphibiens et les odonates.

L'intérêt de l'aire d'étude pour la faune terrestre peut donc être qualifié de modéré (réseau de haies bocagères, bosquets, friches et points d'eau notamment).

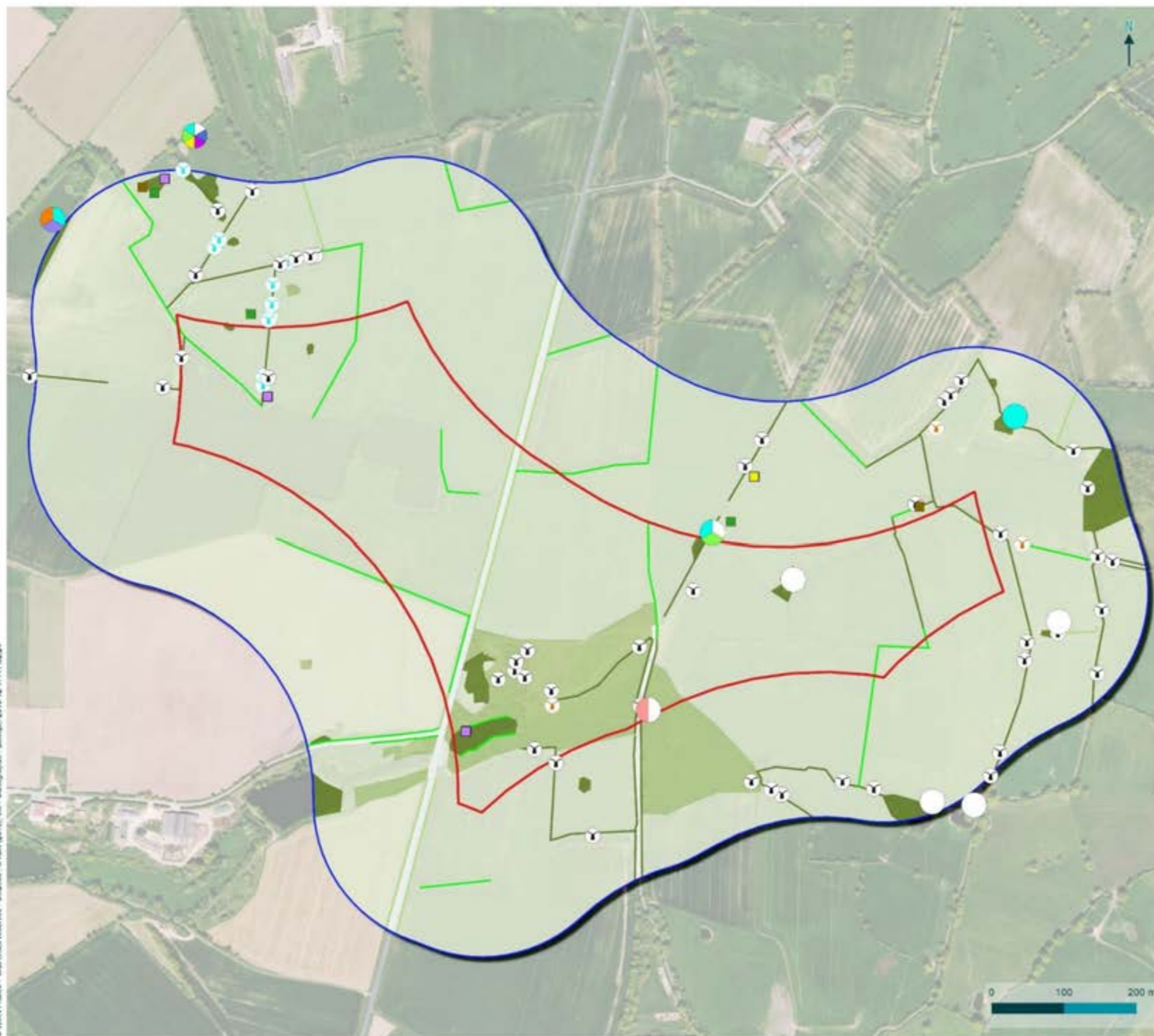
Afin d'évaluer les secteurs d'intérêt et de hiérarchiser l'aire d'étude immédiate pour la faune terrestre et semi-aquatique il a été attribué une note aux différents habitats naturels identifiés au sein de celle-ci. Cette note reflète l'intérêt écologique de cet habitat.

Ces notes ont été attribuées sur la base des connaissances générales sur la biologie des espèces présentes sur le site (probables et avérées) selon 5 niveaux d'intérêt théoriques :

| | |
|---------------------|---|
| Intérêt très fort | Habitat terrestre très fonctionnel et extrêmement favorable à l'accomplissement de la totalité du cycle biologique d'espèces d'intérêt. |
| Intérêt fort | Habitat terrestre préférentiel à une échelle locale et essentiel à l'accomplissement de tout ou partie du cycle biologique d'espèces d'intérêt (reproduction ou hivernage). |
| Intérêt moyen | Habitat terrestre pouvant être utilisé par un groupe d'espèces présentant un intérêt mais où celui-ci est limité au déplacement ou à l'alimentation |
| Intérêt faible | Habitat terrestre étant peu utilisé par des espèces d'intérêt ou utilisé de manière non préférentielle |
| Intérêt très faible | Habitat défavorable ou fréquenté de manière anecdotique |

Ces évaluations théoriques des niveaux d'intérêt par habitat ont ensuite été confrontées aux observations de terrain et aux potentialités de présence d'espèces d'intérêt. Ainsi, au cas par cas, ont été réévaluées au niveau supérieur les notes des parcelles que fréquentent ou qui pourraient être fréquentées par des espèces d'intérêt. **Le résultat de cette analyse est matérialisé sur carte pour ainsi identifier les secteurs favorables à la faune terrestre.**

Il est important de rappeler qu'il ne s'agit, à ce stade de l'étude, que d'un intérêt de l'habitat pour les groupes d'espèces étudiés et qu'aucune notion de sensibilité de l'habitat au projet éolien n'est encore analysée.



Niveau d'intérêt des végétations pour la faune terrestre et localisation des espèces observées

Projet de parc éolien de St-Aubin-du-Plain et Bressuire (79)

Légende

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Intérêt des habitats pour la faune terrestre

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

Intérêt des haies et alignements d'arbres pour la faune

- Fort
- Moyen
- Faible

Observations de reptiles

- Couleuvre helvétique
- Couleuvre verte et jaune
- Lézard des murailles
- Lézard vert occidental

Observations d'amphibiens

- Crapaud épineux
- Grenouille agile
- Grenouille rieuse
- Grenouille verte
- Rainette verte
- Triton palmé
- Triton crêté
- Triton marbré
- Xénope lisse

Observations d'insectes (présence avérée)

- Lucane cerf-volant
- Grand Capricorne

Arbres favorables pour la Rosalie des Alpes

- Arbres favorables pour la Rosalie des Alpes



Carte 35 : Niveaux d'intérêt des végétations observées pour la faune terrestre

II.3.5. OISEAUX

II.3.5.1. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE : SYNTHÈSE DES ENJEUX ORNITHOLOGIQUES DU PROJET EOLIEN DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DU-PLAIN RÉALISÉ PAR LE GODS (2020)

La société WKN a sollicité le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres pour réaliser une synthèse bibliographique concernant l'avifaune présente sur les aires d'étude du projet de parc éolien de Saint-Aubin-du-Plain.

OISEAUX NICHEURS

Parmi les Anatidés contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, cinq espèces sont nicheuses : le **Canard chipeau** (nicheur rare dans l'AEE), le **Canard colvert** (nicheur commun sur tous les plans d'eau, rivières et mares du secteur), le **Canard souchet** (rare en période de reproduction, mais a niché sur 4 sites de l'AEE relativement éloignés de la ZIP), la **Sarcelle d'été** (rare en période de reproduction mais a niché sur quelques sites au sein des étangs de l'Argentonnay) et le **Fuligule milouin** (nicheur sur l'AEE, au sein des étangs de l'Argentonnay et de ceux à l'est de Bressuire, le site de nidification le plus proche étant situé à 3 km au sud de la ZIP).

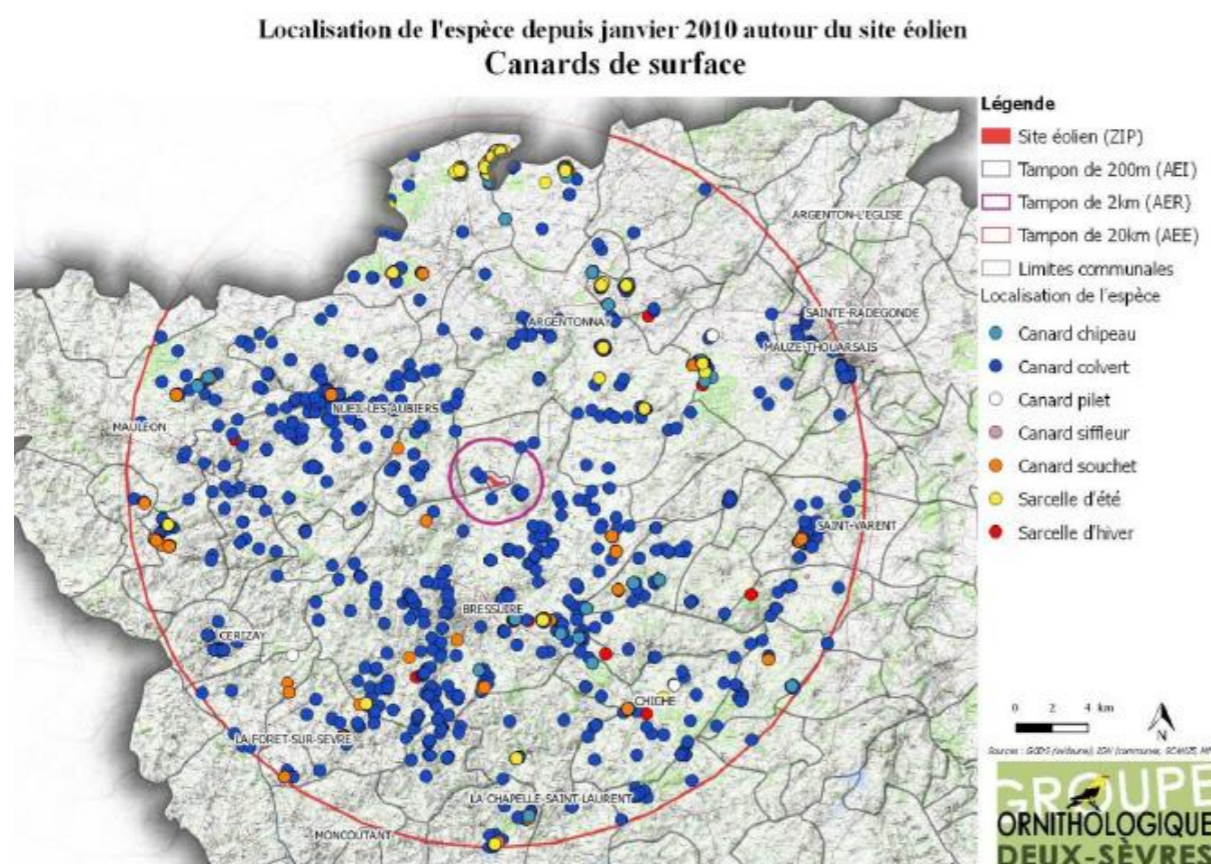


Figure 33 : Localisation des Canards de surface dans l'aire d'étude éloignée

Parmi les Phasianidés, Phalacrocoracidés et Podicipédidés contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, quatre espèces sont nicheuses : la **Caille des blés** (présente tous les ans en période de reproduction), le **Grand Cormoran** (rare en période de reproduction, avec deux colonies présentes dans l'AEE) et les **Grèbes castagneux** (nicheur probable sur l'AER et de la ZIP) et **huppé** (nicheur à moins de 1 km de la ZIP) qui sont présents chaque année en période de reproduction, principalement sur les grands étangs de l'Argentonnais et du Bressuirais.

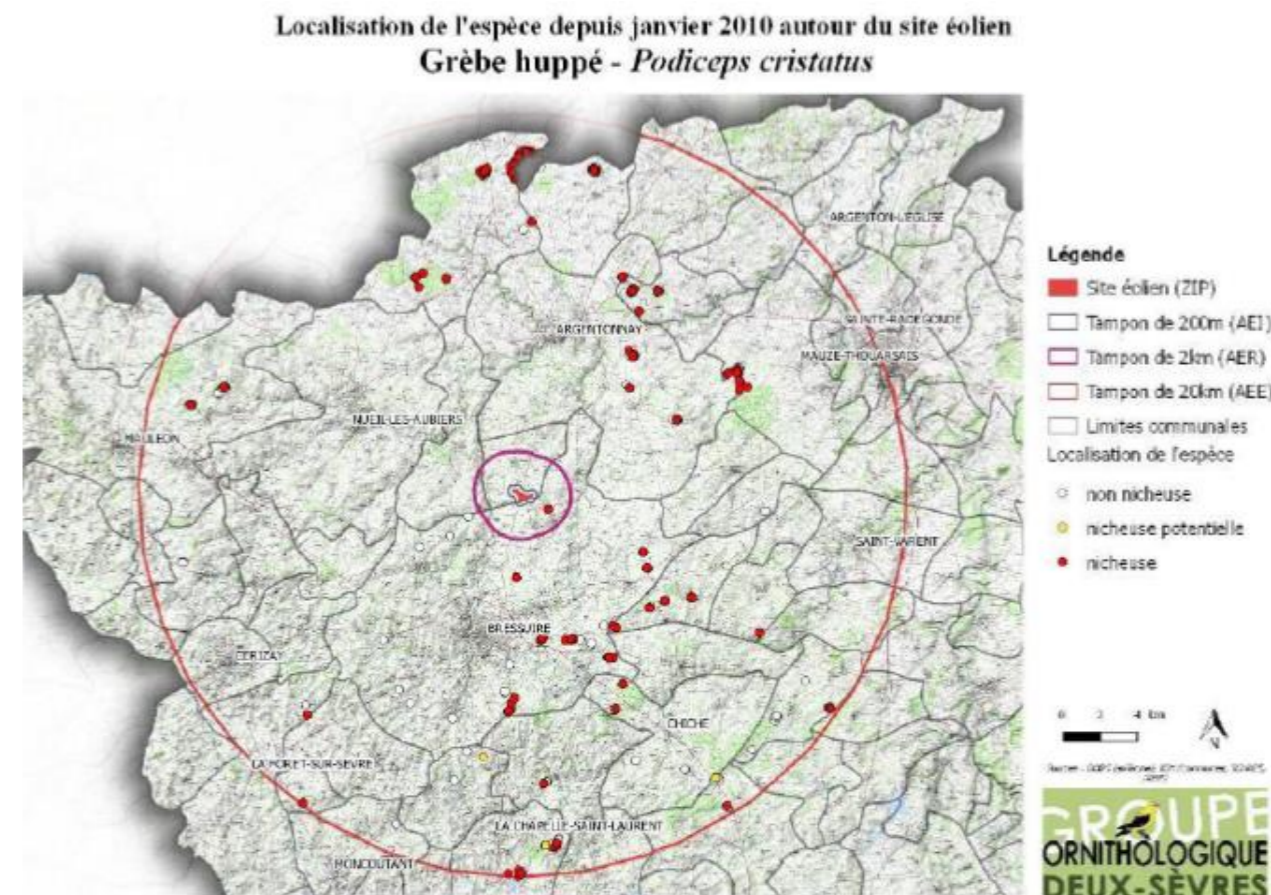


Figure 34 : Localisation des Grèbes huppés en période de nidification

Parmi les Ciconiiformes contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, quatre espèces sont nicheuses : l'**Aigrette garzette** (très rare en période de reproduction), le **Héron cendré** (présent chaque année en période de reproduction avec des colonies relativement éloignées, la plus proche étant celle de l'étang de la Madoire, à environ 7 km au sud de la ZIP, et deux autres plus loin dans l'AEE), le **Héron garde-bœufs** (présent chaque année en période de reproduction avec une importante colonie sur l'étang de la Madoire) et le **Héron pourpré** (nicheur rare dans le département, les seuls sites de reproduction connus sur l'AEE étant localisés les étangs de l'Argentonnais situés à une dizaine de km au nord de la ZIP).

Parmi les Rapaces diurnes contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, onze espèces sont nicheuses, dont le **Milan noir** (espèce réputée très sensible aux éoliennes et présente sur l'AEE et l'AER), le **Busard cendré** (nicheur au nord-est de l'AEE et dans l'AER, avec les contacts les plus proches à seulement 3 km de la ZIP, mais en marge des principales colonies de reproduction situées dans la ZPS Plaine d'Iron-Thénezy et dans la Plaine de Saint-Varent), le **Busard Saint-Martin** (nicheur régulier de l'AEE au sein de cultures céréalières et coupes de massifs forestiers), l'**Elanion blanc** (a été nicheur pendant quatre ans au sein de l'AEE et s'est reproduit à environ 2 km de la ZIP en 2019), le **Faucon crécerelle** (observé chaque année au sein de l'AEE et l'AER, il niche dans la ZIP et est très sensible au risque éolien) et le **Faucon hobereau** (niche régulièrement à l'interface des milieux boisés et étangs qui parsèment la zone, dans le bocage et le long des vallées, avec des nidifications à proximité immédiate de la ZIP, au sud de l'AEI).

Parmi les Gruiformes contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, trois espèces sont nicheuses : la **Foulque macroule** et la **Gallinule poule-d'eau** qui nichent régulièrement sur les mares, étangs et rivières avec berges à végétations buissonnantes ; ainsi que le **Râle d'eau** qui niche sur quelques étangs de l'Argentonnois où il reste malgré tout très rare.

Parmi les Limicoles contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, quatre espèces sont nicheuses : l'**Œdicnème criard** (très présent au sein de l'AEE, de l'AER et de la ZIP où il devra être recherché par un protocole spécifique pour compter les couples, régulièrement observé dans les milieux agricoles secs du département, qui accueille 25 à 30% de la population nicheuse française), le **Petit Gravelot** (nicheur sur l'AEE), le **Vanneau huppé** (très localisé dans le département en période de reproduction) et le **Courlis cendré** (nicheur rare dans le département, ne niche pas dans le secteur mais est noté tous les ans dans l'AEE).

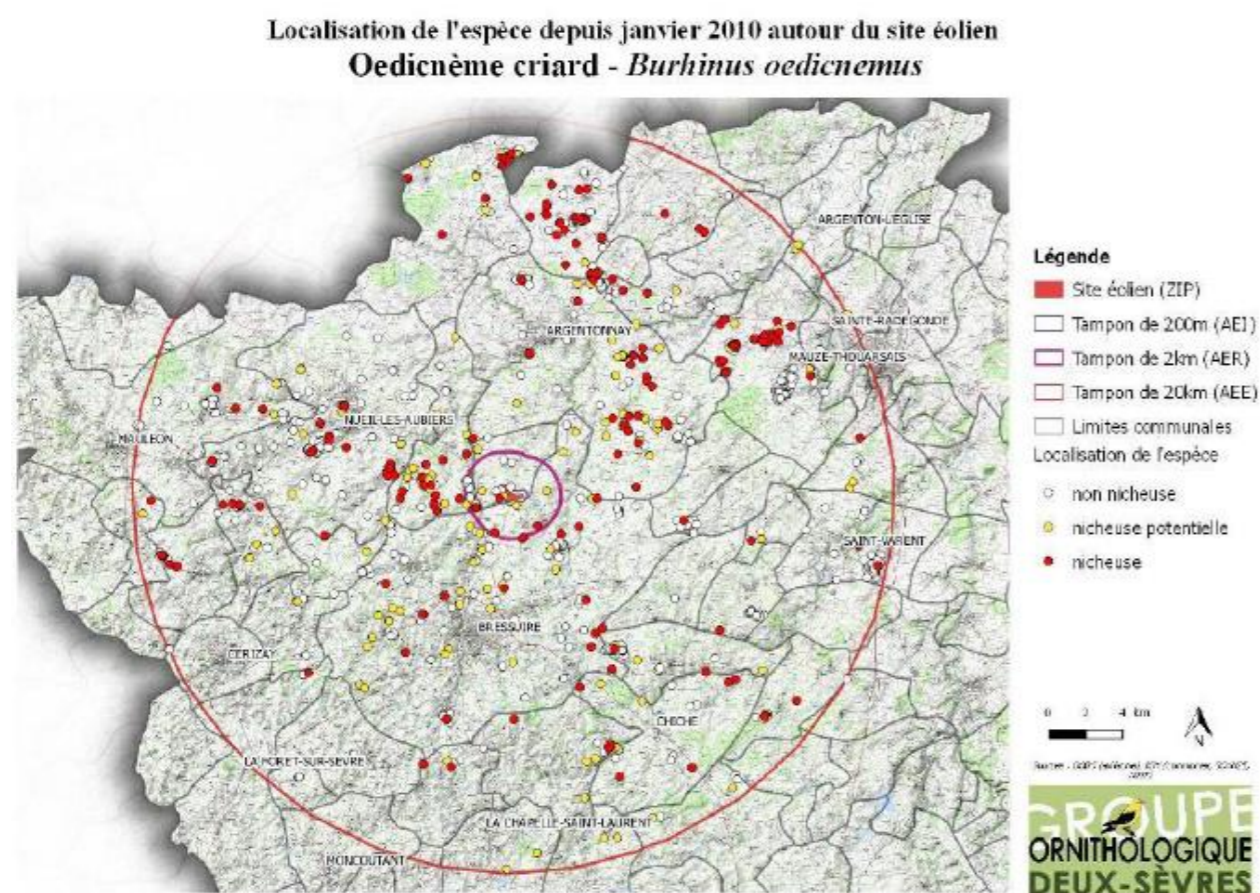


Figure 35 : Localisation de l'Œdicnème criard en période de nidification

Parmi les Laridés contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, deux espèces sont nicheuses : la **Mouette rieuse** (nicheuse rare, la colonie la plus proche se situe à environ 10 km au nord-est de la ZIP, sur l'étang de la Grue à Argentonnoy) et la **Sterne pierregarin** (présente tous les ans et niche en petit effectif sur l'étang de la Grue à Argentonnoy).

Parmi les Pigeons et Tourterelles contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, quatre espèces sont nicheuses dont le **Pigeon colombin** et la **Tourterelle des bois**, nicheurs rares potentiellement présents dans le bocage relictuel de la ZIP.

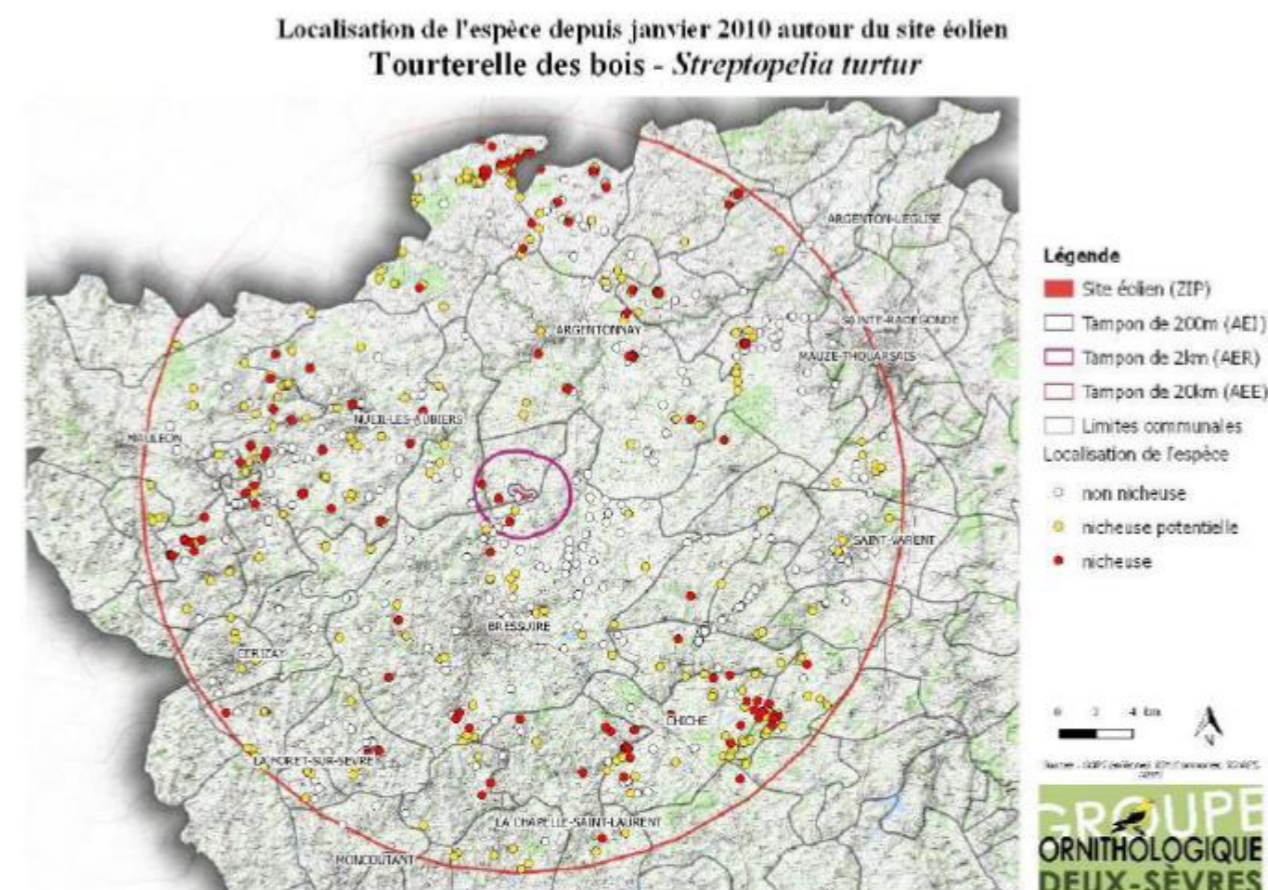


Figure 36 : Localisation de la Tourterelle des bois en période de nidification

Parmi les Picidés contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, cinq espèces sont nicheuses dont le **Pic épeiche**, le **Pic mar**, et le **Pic noir** qui fréquentent une grande diversité de milieux boisés (bocages, vergers, boisements, ripisylve et peupleraie).

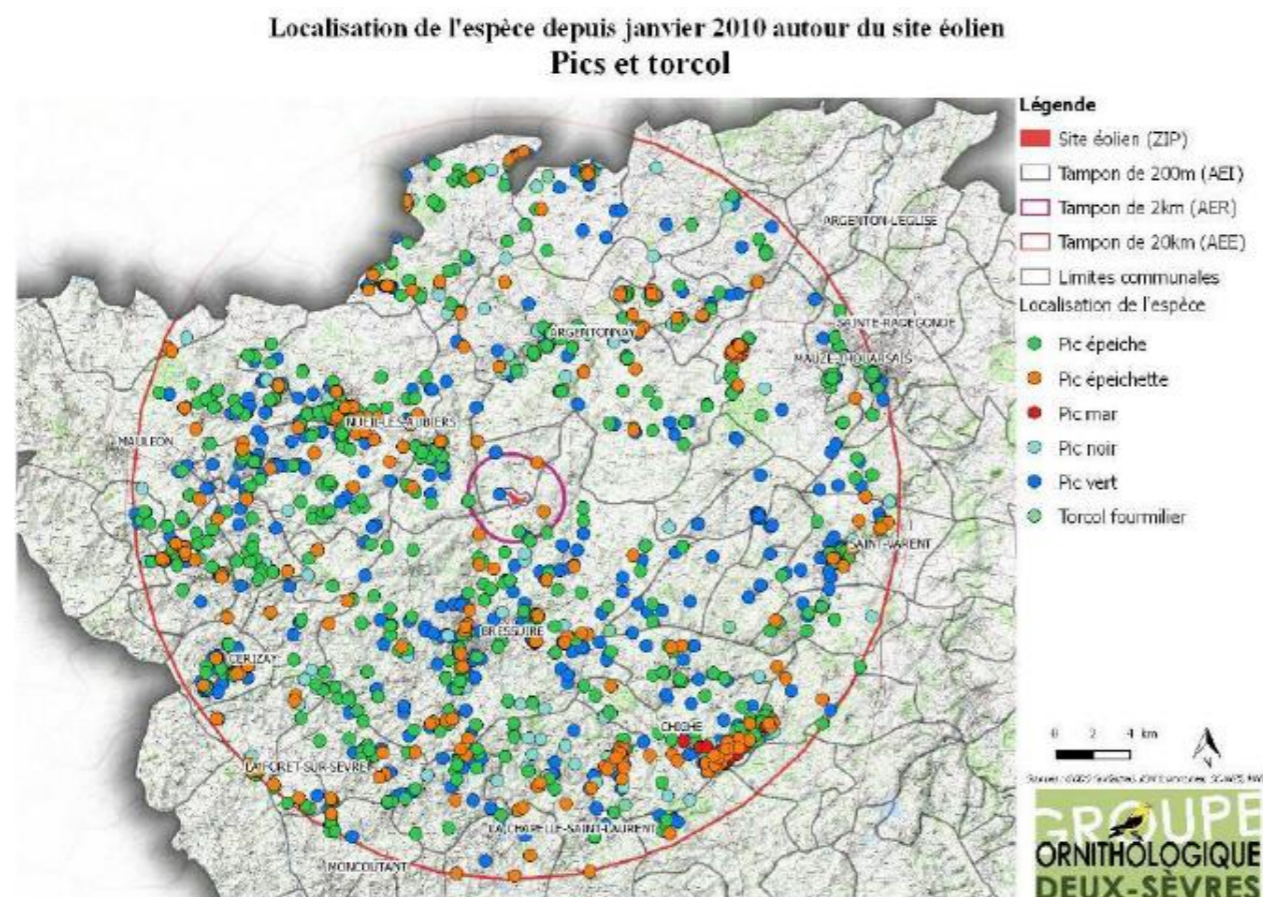


Figure 37 : Localisation des Picidés au sein de l'aire d'étude éloignée

Les espèces considérées comme non-passereaux et contactées dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, sont nicheuses dont l'**Engoulevent d'Europe** (nicheur dans les landes de la Vallée de l'Argenton et quelques massifs boisés de l'AEE), le **Guêpier d'Europe** (nicheur rare dans le département), le **Martin-Pêcheur d'Europe** (présent sur les rivières Dolo et Madoire, de part d'autre de l'AER) et le **Martinet noir** (nicheur annuel dans l'AEE, l'espèce est très sensible à l'éolien).

Parmi les passereaux contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, 49 espèces sont nicheuses dont l'**Alouette lulu** (présente au sein de l'AER et de la ZIP, inféodée au réseau de prairies et de haies), l'**Alouette des champs** (présente au sein de l'AER et de la ZIP affectionnant les milieux ouverts), la **Pie-grièche écorcheur** (plusieurs couples contactés dans l'AER, qui apprécient les milieux bocagers ouverts ou semi-bocagers) et la **Pie-grièche à tête rousse** (nicheuse extrêmement rare dans le département, quelques cas de nidification ponctuellement notés dans l'AEE).

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien
Alouette des champs - Alauda arvensis

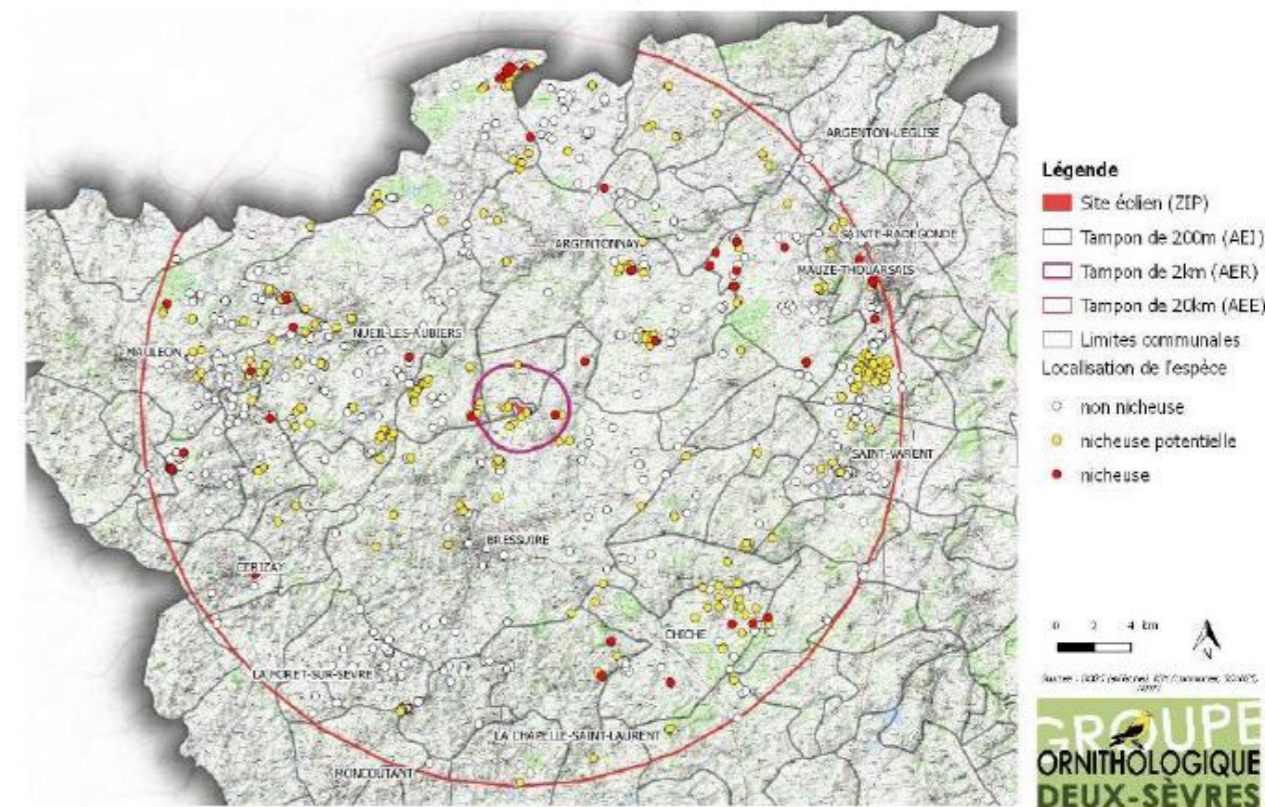


Figure 38 : Localisation de l'Alouette des champs en période de nidification

OISEAUX HIVERNANTS

Parmi les Anatidés contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, six espèces sont hivernantes dont les **Fuligules milouin** (les effectifs varient de 300 à 500 individus en moyenne, principalement sur les étangs de l'Argentonais et du Bressuirais) et **morillon**.

Parmi les Phasianidés contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, trois espèces sont hivernantes : le **Grand Cormoran** ainsi que les **Grèbes castagneux** et **huppé** qui sont observés régulièrement dans l'AEE.

Parmi les Ciconiiformes contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, quatre espèces sont hivernantes : la **Grande Aigrette** (s'alimente dans les champs de l'AEE en hiver) et le **Héron cendré** (en hiver, s'alimente dans les milieux agricoles de l'AEE et de l'AER).

Parmi les rapaces diurnes contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, sept espèces sont hivernantes dont le **Milan royal** (présence d'individus erratiques en période hivernale), le **Busard Saint-Martin**, l'**Elanion blanc** et le **Faucon crécerelle** (l'un des hivernants les plus abondants dans l'AEE et l'AER, espèce très sensible à l'éolien avec des cas de mortalité régulièrement recensés sur les parcs éoliens du département).

Parmi les Gruiiformes contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, seul le **Râle d'eau** est hivernant sur l'AEE.

Parmi les Limicoles contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, 14 espèces sont hivernantes dont l'**Œdicnème criard** (espèce très sensible à l'éolien, effectifs faibles et liés aux hivers doux, ZIP se trouve à l'emplacement d'un site de rassemblement bien connu qui fonctionne avec deux reposoirs principaux), le **Pluvier doré**, le **Vanneau huppé** et le **Bécassine des marais**.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien Vanneau huppé (hivernants)

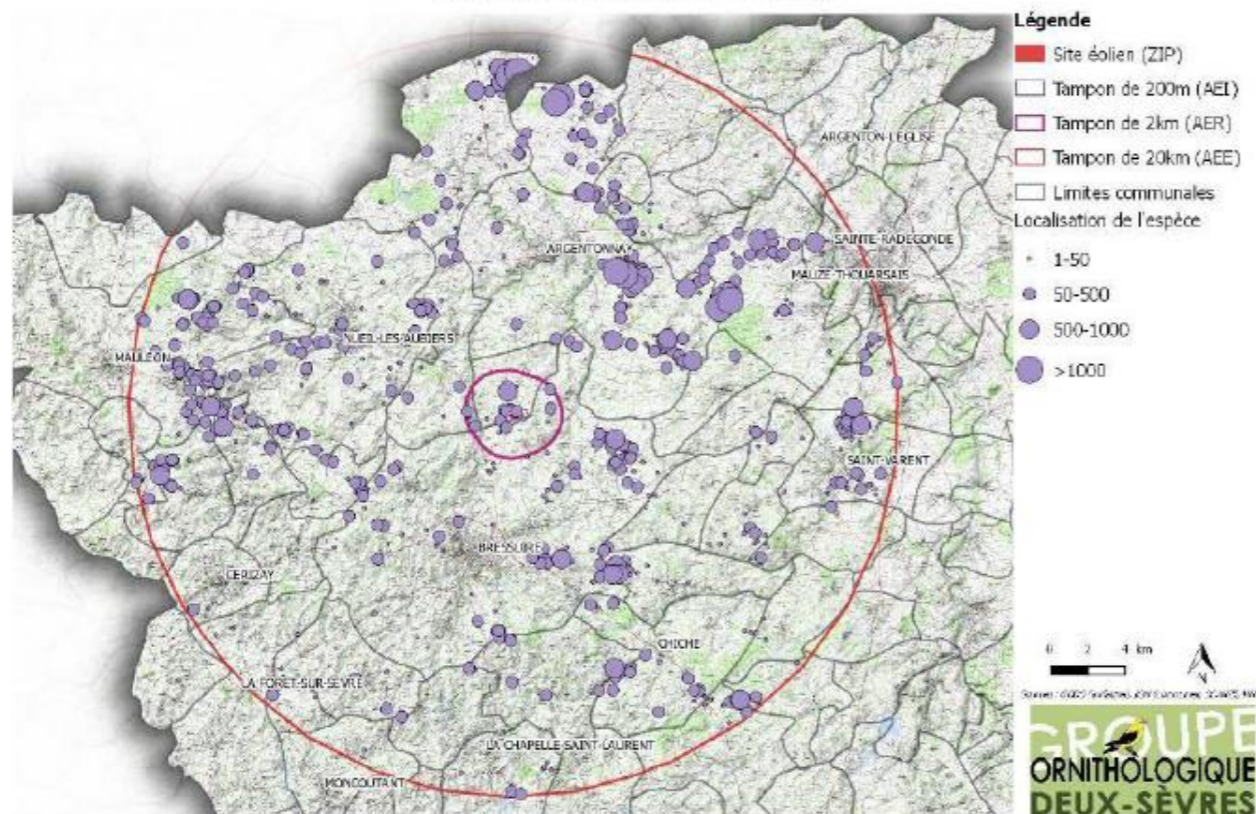


Figure 39 : Localisation du Vanneau huppé en période hivernale

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien Oedicnème criard (rassemblements)

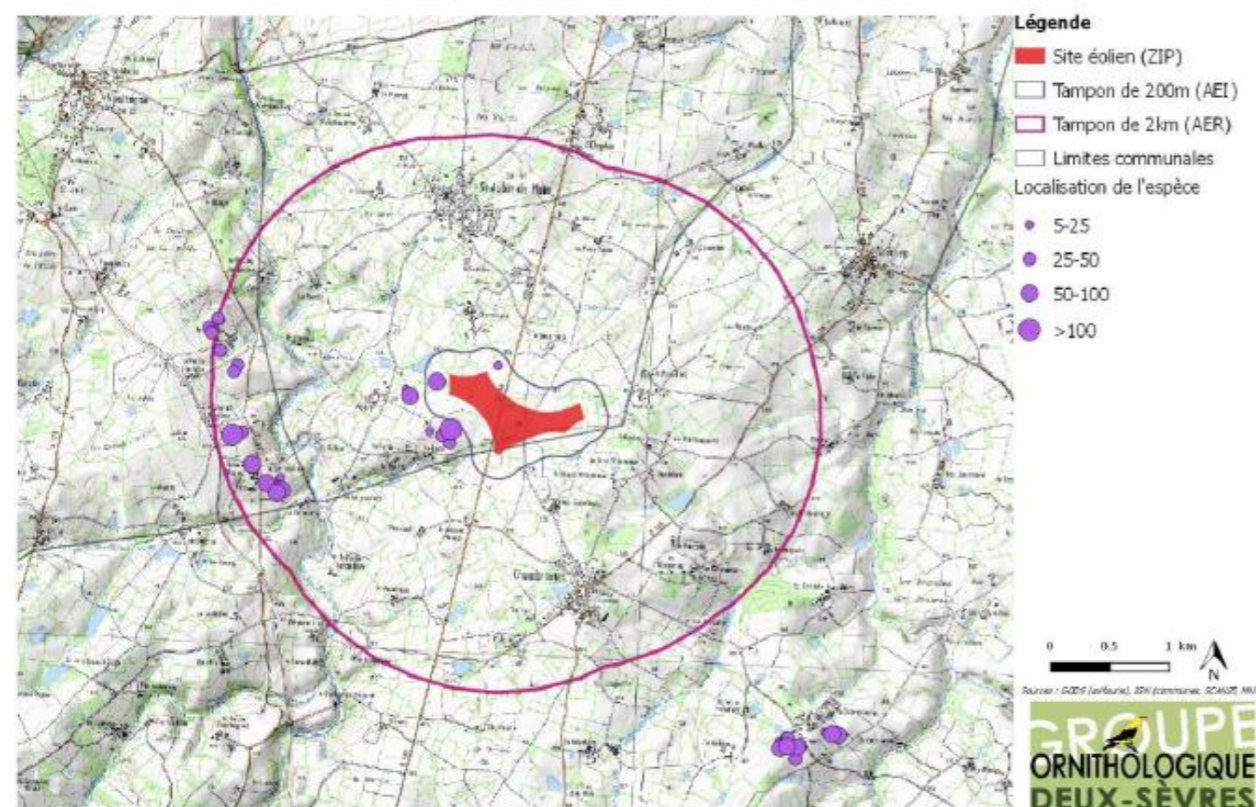


Figure 40 : Localisation de l'Oedicnème criard en période hivernale

Parmi les Laridés contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, six espèces sont hivernantes dont la **Mouette rieuse**.

Parmi les pigeons et tourterelles contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, trois espèces sont hivernantes dont le **Pigeon colombin**, localisé en hiver et parfois observé en dortoirs (statut à étudier attentivement au sein de l'AER).

Parmi les rapaces nocturnes contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, seul le **Hibou des marais** est hivernant et est très ponctuel à l'échelle de l'AEE.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien Rapaces nocturnes

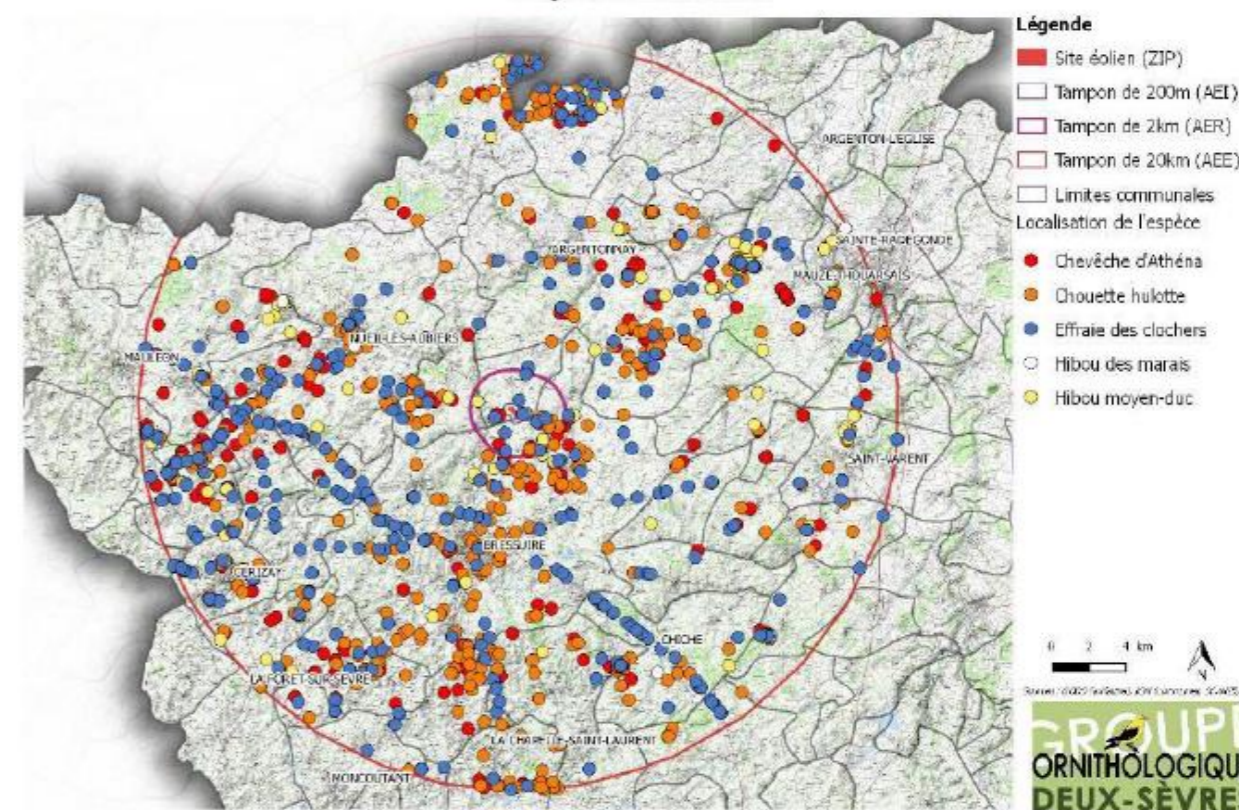


Figure 41 : Localisation des Rapaces nocturnes au sein de l'aire d'étude éloignée

Parmi les espèces de non-passereaux contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, seul le **Martin-Pêcheur d'Europe** est hivernant.

Parmi les passereaux contactés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, 32 espèces sont hivernantes dont la **Bergeronnette grise**, le **Pipit farlouse** (commun en période hivernale dans les parcelles agricoles en cultures ou les prairies) ou encore le **Roitelet à triple bandeau** (principalement observé dans les boisements et les haies, espèce très sensible à l'éolien).